

No 25

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenber, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : M. Pierre Baertschi

Avant d'entamer l'ordre du jour, la Présidente communique ce message :

Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Bernadette Buchs, maman de Bertrand Buchs, ancien collègue du Conseil municipal, ancien président et député carougeois, et grand-maman de notre collègue Sophie Buchs. En mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je tiens à exprimer à la famille nos pensées chaleureuses et toute notre sympathie.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **088-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'060'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du nouveau poste de police municipale sis 5b, route de St-Julien, parcelle n° 3262 à Carouge.
5. Délibération administrative **089-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 543'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements, le mobilier de la réception « Carouge à votre service » et du sous-sol de la mairie sis 14, place du Marché, parcelle n° 2163 à Carouge.
6. Délibération administrative **094-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

7. Délibération administrative **095-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018.
8. Délibération administrative **096-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'327'800.- au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
9. Délibération administrative **097-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
10. Délibération administrative **098-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans.
11. Délibération administrative **099-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une subvention extraordinaire de CHF 60'000.- en faveur de l'association de soutien à la musique vivante (ASMV).
12. Délibération administrative **102-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de Caritas Suisse (Bondo).
13. Délibération administrative **103-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse (ouragans).
14. Résolution administrative
 1. Résolution administrative **006-2017 P** : Résolution relative à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01.

Propositions des membres du Conseil municipal

15. Motions
16. Postulats
 1. Postulat **010-2017 P** : Prévoyance-temporelle : renforçons la solidarité intergénérationnelle.
17. Résolution municipale
 1. Résolution municipale **003-2017 P** : Opposition au financement par le FI de la passerelle sur le Rhône
18. Pétitions
19. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017.

En page 28, dans sa question relative au projet de rénovation de la piscine de la Fontenette, M. Calame demande la correction suivante : « C'est un projet important qui vient après l'histoire des bains d'Arve qui avaient été construits au XIX^{ème} siècle en bordure de l'Arve et dont les bâtiments ont aujourd'hui disparu. » [et non pas « et dont une rénovation a été coulée par certaines constructions »].

Ainsi corrigé, le procès-verbal du 14 septembre 2017 est accepté par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :

Présentation des nouveaux collaborateurs

Mme Claire Chevalier a été engagée en qualité de remplaçante du chef de poste au sein du service de la Police Municipale dès le 1^{er} octobre 2017 à 100%.

M. François Rebetez a été engagé en qualité d'urbaniste au sein du service de l'urbanisme dès le 1^{er} septembre à 60%.

Communications de Mme Lammar :

Musée de Carouge, Concerts d'automne, matchs de l'Etoile Carouge

Mme Lammar a quelques communications qui concernent les documents, plaquettes et flyers que les conseillers municipaux ont reçu à leur table.

Tout d'abord, les conseillers municipaux ont reçu la plaquette de l'exposition « Le miroir céramique » en cours au Musée de Carouge jusqu'au 10 décembre prochain. Qu'ils n'hésitent pas à aller voir cette exposition qui présente les œuvres sélectionnées lors du concours international de céramique qui a eu lieu cet automne.

Toujours concernant le Musée de Carouge, ils ont également reçu le *flyer* et le dépliant sur les prochaines expositions.

Ils ont par ailleurs reçu sur CMnet des invitations pour les Concerts d'automne. Mme Lammar les invite à réserver d'ores et déjà le 12 novembre et le 26 novembre. Le 26 novembre, ils auront l'occasion non seulement d'écouter la Compagnie du Rossignol, mais également d'assister à des master class à 10h00 et 14h00 organisés par la Fondation Marescotti et d'écouter un concert final à 18h00 avec les lauréats de la bourse Marescotti.

Enfin, les conseillers municipaux ont reçu sur leur table la carte d'Etoile Carouge qui leur donne accès à l'entrée du stade et aux tribunes pour assister aux matchs d'Etoile Carouge. Qu'ils n'hésitent pas à venir supporter l'équipe, qui a besoin de leur soutien !

Communications de M. Walder :

Bilan des vélos-taxis 2017

Suite au succès de l'édition 2016, la ville de Carouge a à nouveau organisé un service de vélos-taxis estival destiné aux usagers de Carouge, de juillet à août, du lundi au vendredi durant la pause de midi et, nouveauté cette année, également les jeudis lors du marché de 16h00 à 19h00.

Comme l'année précédente, le service a été un succès, avec en moyenne 13 courses par jour, soit un total de 475 courses. Ce résultat est supérieur à la moyenne de 2016 qui était de 10 courses par jour. Cette augmentation est principalement due à l'extension du service les jeudis soirs où un grand nombre de courses a été effectué depuis la place du Marché. Ce sont surtout les personnes de 50 ans et plus qui ont fait appel à ce service.

Bilan de la semaine du goût 2017

En septembre 2017, une première édition de la semaine du goût a été organisée par la ville de Carouge en collaboration avec Illico Travel. Cet événement était l'occasion pour la population de faire mieux connaissance avec les artisans carougeois qui, au quotidien, travaillent les aliments pour le plus grand plaisir de nos papilles. Dans une période tendue pour les petits commerces, il nous a semblé important de rappeler que ces métiers participent pleinement à la richesse et à la diversité de notre société et qu'ils méritent d'être soutenus.

La forme de six rallyes guidés a permis à plus de 100 participants de rencontrer une vingtaine d'artisans et producteurs et de déguster leurs produits phares.

Nous prévoyons cette année encore deux visites organisées sur le thème des saveurs de l'Avent, début décembre.

Plan d'utilisation du sol (PUS)

Suite à la dernière commission de l'Urbanisme consacrée au PUS, lors de laquelle des commissaires ont proposé quatre amendements aux implications multiples, le Conseil administratif a décidé de prendre le temps d'étudier concrètement les conséquences de ces amendements avant de remettre cet objet à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Au vu de l'importance de l'outil PUS pour la stratégie de préservation du commerce et des artisans dans le Vieux Carouge, il nous a semblé en effet important de prendre le temps de vous donner toutes les informations sur les impacts des amendements avant que vous arrêtiez votre position sur cet objet. C'est ainsi que nous entendons revenir en commission de l'Urbanisme avec les éléments précis sur l'impact de ces amendements. Toutefois, en raison du nombre de commissions déjà prévues en lien avec le budget et d'autres délibérations, cette commission ne pourra pas avoir lieu avant le mois de décembre.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Dates des séances du Conseil municipal pour 2018

Les Conseillers municipaux ont reçu les dates des séances du Conseil municipal pour 2018. Le projet de calendrier 2018 des séances du Conseil municipal leur a été soumis en septembre avec une modification portant sur le mois de novembre pour éviter une juxtaposition de dates avec la session du Grand Conseil. Le bureau a validé les dates prévues.

Les dates pour les séances du Conseil municipal en 2018 sont : 18 janvier, 20 février, 25 mars, 24 avril, 22 mai et 31 mai (suivie de la garden party), 26 juin, 27 septembre, 30 octobre, 20 novembre et 18 décembre.

Les dates du bureau seront fixées également comme d'habitude, à savoir une semaine avant la séance du Conseil municipal.

Les commissions des Finances usuelles pour les comptes et budget sont prévues les 3 et 8 mai ainsi que les 6 et 8 novembre.

Toutes ces dates figurent déjà sur CMnet.

3.2 Répartition des fonctions dans les bureaux de vote 2018 (courriel du 4 octobre 2017)

La réponse de plusieurs partis étant encore attendue afin de confirmer la liste des responsables des bureaux de vote carougeois en 2018 au service des votations et élections, merci à ces partis de faire parvenir leur confirmation au plus tard ce soir.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 088-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 4'060'000.- POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE SIS 5B, ROUTE DE ST-JULIEN, PARCELLE N° 3262 A CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 28 septembre 2017 et M. Voignier a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande si M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 5 oui, 0 non et 7 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Lammar rappelle que lors de la commission, quelques questions avaient été posées sur la liste du mobilier. Il avait été indiqué aux commissaires que la liste du mobilier serait revue pour donner des éléments plus précis. Ce soir, Mme Lammar peut donner les indications suivantes. Une bonne partie du mobilier existant a été reprise, pour un montant de CHF 102'370.-. S'agissant de l'équipement neuf, qui est afférent au poste n° 9 de la délibération, qui s'élevait à CHF 145'000.-, les montants sont les suivants : mobilier des collaborateurs CHF 70'245.-, mobilier pour la cafétéria CHF 24'320.-, cloisons acoustiques et équipements garage CHF 3'200.-, chambre forte CHF 4'080.-, armoire séchante CHF 12'700.-, matériel divers CHF 24'455.- et une enseigne lumineuse de CHF 6'000.-. Il y a donc un montant d'équipement neuf de CHF 145'000.-, dont les cloisons acoustiques, les équipements de garage, la chambre forte et une enseigne lumineuse, et il y a eu une reprise de matériel pour CHF 102'000.-. Pour répondre à une autre question posée en commission, Mme Lammar signale que les vestiaires hommes et femmes sont au même prix, soit CHF 885.- pièce. Quant au prix des chaises de la cafétéria, il a été calculé au prix des chaises de bureau, soit à CHF 570.-/pièce, ce qui est, et cela a été relevé à juste titre lors de la commission, une erreur de plume car le prix indicatif pour un devis général avant appel d'offres se situe aux alentours des CHF 250.-/pièce. Dès lors, le prix total estimatif pour le lot de 20 chaises de cafétéria passerait de CHF 11'400.- à CHF 5'000.-, entraînant une moins-value sur le devis général de CHF 6'400.-. Concernant la raison pour laquelle les chaises de bureau doivent être changées, Mme Lammar fait circuler une photo montrant l'état des chaises de bureau actuelles du poste de police municipale.

M. Gerster annonce que le PLR, qui était contre ce projet dès le début, sera cohérent avec sa ligne. Ce projet a passé grâce au vote d'une conseillère municipale PLR, mais le PLR a toujours été contre ce projet mal ficelé. Ce soir encore, le PLR constate que le montage, même dans la dernière étape, malgré tous les avertissements qu'il a donnés au cours des différentes étapes du projet, oblige la conseillère administrative en charge à se justifier devant le Conseil municipal en donnant des chiffres à la dernière minute. Vendre au Conseil municipal des dossiers soit en disant qu'on est dans l'extrême urgence, soit qui sont mal montés, soit dont les informations sont fausses, cela suffit. On a souvent fait remarquer à M. Gerster qu'il devait agir ici en tant qu'élu et non pas en tant que professionnel. Dans ce dossier, il sait qu'il a dépassé cette limite et qu'il a fait des remarques en tant que professionnel. Pour certaines, il espère qu'elles porteront leurs fruits. Par contre, pour d'autres, il ne faut pas commencer à faire des épiluchages, à aller voir des catalogues de chaises, à aller voir qu'une machine à café coûte plusieurs milliers de francs, etc. Le Conseil municipal a droit à un peu de respect : il faut lui présenter des documents sur lesquels il peut se reposer en toute confiance, sans qu'il ait besoin de les mettre en doute, ce qui pollue le discours politique et l'avancement du dossier. Le PLR votera donc « non ». Il sait qu'il sera minorisé. Ce n'est pas un « non » contre la police municipale, ce n'est pas un « non » contre la conseillère administrative en charge de la police municipale, mais c'est un « non » contre ce dossier qu'il estime mal ficelé depuis le départ.

M. Etienne est un peu surpris, quoique... A son avis, la vérité est ailleurs. Peut-être M. Gerster ne s'est-il pas exprimé sur le fond du projet, mais déclarer en public que le projet est mal ficelé, mal monté, c'est gratuit et facile parce qu'il faudrait rouvrir un débat. M. Etienne demande à M. Gerster d'expliquer au Conseil municipal en quoi ce dossier est mal ficelé. Il rend hommage à la conseillère administrative qui a apporté ce soir des éléments pour répondre à des interventions qui ont été faites en commission. Elle a fait travailler son service pour apporter des informations supplémentaires et pour expliquer que des économies sont réalisées. M. Gerster considère qu'il faut respecter le Conseil municipal et que ces informations n'ont pas lieu d'être données ici, toujours est-il qu'il y avait un besoin, que ce lieu a été choisi à l'époque... M. Etienne ne va pas refaire toute l'histoire. Aujourd'hui, le Conseil municipal doit voter sur la délibération. Le parti socialiste soutiendra cette délibération.

M. Maulini relève que le Conseil municipal connaît l'amour des Verts pour la police municipale. Oui, c'est vrai, le PLR était contre l'implantation de la police municipale à cet endroit-là, pour des raisons qui ont été largement débattues. Et tout d'un coup, tout ce qui est venu alimenter ce projet pour installer la police municipale à cet endroit est devenu mauvais. Alors que les membres du PLR se sont tous abstenus en commission, maintenant c'est le prix des chaises qui les fait passer dans la négation. Les Verts, avec un peu d'état d'âme, voteront pour cette délibération.

Mme Buchs rappelle qu'en commission, le PDC a appris que le plan n'avait pas encore été approuvé par les services concernés. Elle voulait savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Le PDC a décidé en comité que si le Conseil municipal n'avait pas de réponse sur la position formelle de la police cantonale, il demanderait de suspendre le sujet jusqu'à avoir cette réponse.

Mme Lammar suggère de s'adresser directement à M. Gerster. La police cantonale a dit à la commune qu'il fallait soumettre les plans à M. Gerster, lequel, en dehors de la commission, a dit que ce n'était pas à lui qu'il fallait les soumettre. Le Conseil administratif est donc un peu emprunté, dès lors qu'on dit à la commune qu'il faut respecter les normes – toutes les normes ont été respectées – puis qu'il faut faire valider les plans et que, pour ce faire, il faut s'adresser à M. Gerster, et qu'ensuite M. Gerster dit qu'il ne sait pas qui a donné cette information parce que ce n'est pas chez lui qu'il faut les faire valider.

M. Gerster pense que c'est un problème de communication. Il doit malheureusement retirer sa casquette politique, mais très brièvement. Ce qui a été répondu à l'administration communale, ce n'est nullement qu'il avait le pouvoir de validation, car « valider », si l'on cherche dans le Larousse, cela signifie donner son accord à une demande ou un acte officiel, mais qu'il pouvait conseiller. La police cantonale, dans laquelle il est, comme chacun le sait, directeur du service des bâtiments, n'a jamais validé aucun plan de poste APM. La seule personne qui pourrait avoir cette attribution est le major Broch, de la police de proximité, qui est la personne de contact entre les communes et l'Etat pour toutes les questions qui touchent les polices municipales. Mais à aucun moment M. Gerster n'a le mandat ou même l'autorisation de valider des plans de communes.

En se promenant dans Carouge, il a semblé à M. Etienne que le bâtiment était en construction. Mme Buchs vient de dire ce soir que les plans n'ont pas été acceptés. Il faudrait qu'on explique au Conseil municipal ce qu'il en est, dès lors qu'une autorisation de construire a été donnée. Le bâtiment se construit, il n'est donc plus question, selon M. Etienne, de faire valider des plans ici ou là.

Mme Lammar renvoie les conseillers municipaux au procès-verbal de la commission. Une autorisation est effectivement en force. M. Gerster ayant demandé si les plans avaient été validés par la police cantonale, l'administration communale a repris l'historique. Le bureau d'architectes qui a dessiné les plans les a dessinés en collaboration avec la police municipale

de Carouge et la police cantonale, qui a fourni les derniers protocoles en vigueur, dont le protocole relatif aux violons émanant du département de la sécurité. De plus, une visite d'un autre poste de police a été effectuée, pour être sûr que le futur poste soit véritablement aux normes. C'était le dernier poste de police construit à Genève qui a été visité, qui comportait des violons et des salles d'audition construits sur la base du protocole que Mme Lammar vient de mentionner. Cette visite a été supervisée par un officier supérieur entouré de toutes les personnes impliquées dans la construction du poste de police. Elle a permis de prendre la mesure de tous les aspects techniques et d'obtenir un retour sur le fonctionnement de tels locaux. Suite à cette visite, des normes supplémentaires ont été ajoutées pour Saint-Julien, pour être certain que tout serait respecté. Plusieurs demandes de validation ont été faites par les architectes à la police cantonale, mais la police cantonale jusqu'à présent a dit qu'il fallait se référer au protocole. Par conséquent, il n'y a pas de validation formelle obligatoire à obtenir de la police cantonale. Cependant, les interlocuteurs au niveau de la police cantonale ont signifié le 26 septembre qu'il fallait adresser les plans à M. Gerster – mais c'est à ce propos que M. Gerster expliquait qu'il y a eu vraisemblablement un malentendu. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de faire valider formellement les plans par la police cantonale, la commune a une autorisation en force, toutes les normes et protocoles ont été respectés, voire même plus puisque, suite à la visite du dernier poste de police, des normes supplémentaires ont encore été ajoutées.

Mme Zuber ne va pas intervenir sur le fond, mais souhaite faire part de son étonnement que la conseillère administrative interpelle personnellement sur des questions professionnelles un conseiller municipal. Les conseillers municipaux siègent ici en tant que représentants du peuple et non pas de l'institution où ils travailleraient. Mme Zuber trouve cavalier cette façon de faire : il existe des manières de communiquer avec l'administration cantonale.

Mme Lammar remarque que c'est le conseiller municipal en question qui a demandé si le plan avait été validé. C'est suite à cette question que la commune a cherché à se renseigner.

M. Morex allait tenir à peu près les mêmes propos que Mme Zuber. Il trouve qu'il y a un mélange des genres.

M. Etienne est un peu surpris par les interventions de Mme Zuber et de M. Morex puisque c'est d'entrée de jeu que M. Gerster a annoncé qu'il y avait un mélange des genres et qu'il s'en est excusé lui-même.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 19 oui, 12 non et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 089-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 543'000.- POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS, LE MOBILIER DE LA RECEPTION « CAROUGE A VOTRE SERVICE » ET DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE SIS AU 14, PLACE DU MARCHE, PARCELLE N° 2163 A CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 28 septembre 2017 et M. Voignier a été nommé rapporteur de la séance.

La Présidente demande à M. Voignier s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier apporte deux corrections à son rapport. Il convient de lire « M. Barro » et non pas « M. Barron ». Et pour le vote final, c'était 12 oui, et non pas 10.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 094-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2018, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER.

M. Walder procède à la présentation du budget 2018, qui, il l'espère, sera pris en considération par le Conseil municipal pour être renvoyé en commission où le Conseil administratif pourra apporter toutes les précisions demandées.

- M. Walder relève en préambule que la situation globale au niveau genevois est un peu morose. Le budget cantonal est négatif aujourd'hui de 160 millions, le budget de la ville de Genève n'est pas équilibré, le budget de la ville de Vernier non plus, plusieurs autres communes qui n'ont pas encore déposé leurs budgets annoncent aussi des budgets très difficiles à boucler. Autant dire que pour la ville de Carouge, ce n'était pas simple non plus.
- Les recettes sont en baisse, pour plusieurs raisons. Pour ce qui est de la taxe professionnelle, le taux, qui dépend des perceptions sur les institutions financières, a été baissé à partir de 2017, ce qui impacte la commune à hauteur de 2 millions en 2018. Les recettes fiscales se tassent. Le déménagement hors de Carouge d'une grande multinationale, où beaucoup de personnes travaillaient, a des répercussions sur la taxation des personnes physiques, malgré l'augmentation annuelle de 2% de la population. Pour rappel, depuis 2013, la population a augmenté de 10%, pour passer d'un peu plus de 20'000 habitants à plus de 22'000 habitants aujourd'hui. Malgré cela, les recettes de la ville de Carouge stagnent depuis maintenant cinq ans.
- Dès lors, il a fallu beaucoup travaillé sur les charges. Il faut préciser que le budget comporte 2 millions de charges structurelles sur lesquelles la ville de Carouge n'a pas de marge de manœuvre, comme par exemple les services d'intervention de la sécurité (c'est-à-dire les pompiers cantonaux), le SIACG, la péréquation intercommunale ainsi que des augmentations liées au statut du personnel que le Conseil municipal a voté et qui implique des annuités, et des annualisations de postes qui ont été votés l'année passée. Il faut également mentionner l'ouverture de l'EVE des Menuisiers, dont le Conseil municipal avait voté la construction. Une EVE d'environ 80 places implique un coût d'environ 3 millions sur une année. Il n'est prévu en 2018 que la moitié de ce montant, mais 3 millions sur un budget de 100 millions, c'est bien sûr environ 3% de charges supplémentaires. Cet EVE fait partie du programme porté par le Conseil municipal, mais évidemment cela implique des charges.
- Par rapport au budget 2017, les charges ont diminué de 1 million, malgré cette hausse des charges structurelles et l'ouverture de l'EVE. Cela signifie qu'il y a plusieurs millions d'économie par rapport au budget 2017.
- Carouge a un taux de centime à 39, le plus bas de toutes les communes urbaines à l'exception de Plan-les-Ouates. Le Conseil administratif a jugé préférable de proposer une

augmentation de 1 centime, qui correspond environ à CHF 1,5 million, plutôt que de présenter au Conseil municipal un budget qui n'était pas à l'équilibre, avec un retour à l'équilibre sur plusieurs années, sachant qu'en 2019 il y aura en tous les cas 1,5 million de dépenses supplémentaires avec l'annualisation de la crèche et qu'il n'est pas raisonnable de penser que les recettes fiscales augmenteront de plusieurs millions. Il faut aussi savoir que dans le budget 2018 figure un produit extraordinaire de 1 million dû à la cession de terrains aux CFF. En raison du CEVA qui passe en souterrain, les terrains en surface doivent de par une loi fédérale être cédés aux CFF. La commune bénéficiera bien sûr d'une servitude d'utilisation mais cette cession implique que les CFF rachètent ces terrains. Comme il s'agit d'une zone constructible (sortie du Tir-au-Canon), la valeur des terrains n'est pas négligeable et donc c'est un produit extraordinaire de 1 million qui a été mis au budget pour la cession de ces terrains.

- M. Walder relève en résumé que la situation est difficile, mais elle est difficile pour toutes les communes. Carouge a la possibilité de garantir des prestations de qualité avec une fiscalité qui reste malgré tout extrêmement attractive par rapport au canton.
- M. Walder aborde ensuite les revenus, qui sont en baisse de près de 5%. Sans entrer dans des détails complexes, il signale que le nouveau système MCH2 implique de comptabiliser différemment les choses et qu'il y a des imputations internes à hauteur de plus de 3 millions qui, jusqu'en 2017, étaient imputées dans les charges et dans les revenus et qui ne le sont plus. Par conséquent, la baisse des recettes n'est pas de 4,5% mais bien d'environ 1%, comme d'ailleurs la baisse des charges. À noter que cette baisse de 1% intègre déjà la hausse du centime que le Conseil administratif propose au Conseil municipal.
- Le résultat prévu est de CHF 1'000.-. Le budget 2018 est donc à l'équilibre.
- Concernant l'évolution des revenus liés au centime, il était prévu au budget 2017 56,2 millions pour les personnes physiques. Il est prévu au budget 2018, malgré l'augmentation du centime, 56,5 millions. Si le centime devait rester à 39, les recettes au niveau des personnes physiques se monteraient à 55 millions. Au niveau des personnes morales, il est prévu 10,3 millions de recettes. L'augmentation des recettes ne compense qu'en partie la baisse de la taxe professionnelle.
- La taxe professionnelle se monte à 15 millions au budget 2018, c'est-à-dire 1 million de moins qu'au budget 2017. Pour rappel, le budget 2017 avait été établi avant que la commune ne soit informée de la baisse du taux bancaire. La commune prévoyait donc encore à l'époque des recettes qui étaient plus élevées. Elle a reçu des indications selon lesquelles elle devrait recevoir plus qu'en 2016. Mais elle n'atteindra pas les niveaux des années précédentes, d'environ 17 ou 18 millions.
- M. Walder en vient à la capacité financière. Pour rappel, au-delà de 140, la commune ne perçoit plus les recettes liées à la péréquation, étant précisé que la péréquation implique des recettes et des dépenses. Ces recettes se montent à environ 1,5 million à 2 millions. La capacité financière de la commune est en baisse depuis 2014 ; elle est aujourd'hui stabilisée à environ 127.
- Récapitulation des revenus : 103 millions et une baisse de 4,7% qui est en réalité une baisse d'environ 1%.
- Au niveau des charges, les charges du personnel (charges sociales comprises) augmentent de CHF 800'000.-. Les mécanismes salariaux et annualisations des postes induisent déjà à eux deux une augmentation de CHF 800'000.-. Les deux seuls nouveaux postes prévus au budget sont un poste permanent qui concerne la secrétaire-comptable liée à la nouvelle crèche et le poste de délégué énergie qui est un poste non permanent,

estimé à CHF 115'000.- (charges sociales comprises). Le budget prévoit une économie liée au travail du délégué énergie de CHF 80'000.- pour la première année. Dès lors, si le Conseil municipal ne voulait pas garder ce poste au budget 2018, il faudrait aussi enlever les CHF 80'000.- d'économies qui ne pourront pas être réalisées si quelqu'un n'y travaille pas.

- Au niveau des biens, services et marchandises, la baisse de CHF 800'000.- est liée à la poursuite de la rationalisation des coûts d'entretien, à la mise aux concours et la renégociation de contrats, à la diminution de la consommation d'énergie. Même si l'on voit une stabilité en termes de réel, il faut savoir que dans de nombreuses lignes, par exemple le traitement des déchets incinérables, le coût est fixé par l'Etat et est en augmentation constante. En contrepartie de ces augmentations structurelles, les charges des biens, services et marchandises sont baissées dans les lignes que la commune maîtrise. Ce sont donc des économies de plusieurs millions qui ont été réalisées depuis cinq ans. La commune arrive à un tarissement du champ du possible en matière d'économies. Les prochaines grandes économies concerneront des prestations qu'il faudrait couper.
- Pour ce qui est des contributions à d'autres entités, la péréquation financière intercommunale augmente puisqu'elle passe de 1% à 1,5% en 2018 et qu'elle passera en 2019 à 2%. Cette décision a été prise par l'Association des communes genevoises pour soutenir des communes telles qu'Onex, Bernex ou Confignon qui ont beaucoup de charges et une population qui produit moins de ressources fiscales. Cette année, l'impact pour Carouge est une augmentation de CHF 303'000.-. A noter que cet impact est encore acceptable parce que la commune a une politique de la petite enfance qui développe de façon importante les crèches. Sans l'ouverture de crèches, le coût serait beaucoup plus important. D'un autre côté, ce coût serait moins important si la commune n'avait pas la fiscalité basse qu'elle a. Concernant la compensation financière aux communes françaises, il s'agit de chiffres communiqués par l'Etat. L'augmentation est de CHF 229'000.-. On constate donc une augmentation d'un demi-million des contributions à d'autres entités.
- Les dédommagements concernent des entités sur lesquelles la commune s'appuie, comme le GIAP, le SIS, la FAS'e, ou encore la bureautique affaires communales. Ce sont des chiffres qui sont communiqués à la commune, sur lesquels cette dernière n'a donc aucune maîtrise. Ils augmentent d'un peu plus de CHF 300'000.-.
- M. Walder mentionne ensuite les grands changements au niveau des subventions. La subvention de l'EVE des Menuisiers (EVE qui implique bien sûr en outre les charges du personnel et les coûts de gestion du bâtiment) est à CHF 960'000.- pour un peu plus de six mois puisqu'il y a des frais préalables à l'ouverture. La subvention du Théâtre des Amis diminue de CHF 730'000.-. À noter que le Conseil administratif a gardé une subvention pour le Théâtre des Amis de CHF 200'000.-, ayant toujours exprimé sa volonté de conserver ce théâtre, de ne pas le voir fermer et aussi souhaitant garder la porte ouverte à d'éventuels repreneurs. Il semblerait qu'aujourd'hui, des pistes sérieuses se dessinent. M. Walder invite aussi le Conseil municipal à ne pas fermer la porte du Théâtre des Amis. Ces CHF 200'000.- permettraient par exemple de financer le loyer permettant à une troupe de travailler sur un projet. Ainsi, le théâtre resterait ouvert et redémarrerait réellement en 2019.
- Récapitulation des charges : une baisse de 4,7% par rapport au budget 2017. En enlevant les imputations internes demandées par le canton, on constate 1% d'économies réelles dans les charges, malgré l'augmentation de charges structurelle et la nouvelle crèche. M. Walder souligne donc un taux d'économie très important dans les dépenses courantes.
- Au niveau des investissements 2018, 56,26 millions sont prévus. Ce sont tous des projets soit qui ont été votés par le Conseil municipal, soit que le Conseil administratif entend soumettre au Conseil municipal. À noter qu'il est difficile aujourd'hui de dire que tel ou tel

projet avancera ou aura du retard et donc d'estimer le montant des investissements qui seront réalisés.

- Les amortissements se montent à 12,6 millions. Ils sont en baisse par rapport au budget 2017 grâce au fait que le Conseil municipal a voté des amortissements anticipés. Cela représente 1,9 million de dépenses en moins à mettre dans le budget, ce qui permet d'équilibrer le budget 2018 un peu plus facilement.
- Concernant la dette et l'intérêt, l'intérêt est calculé sur 50% des investissements, comme l'année passée. Le Conseil administratif considère en effet que, dans le meilleur des cas, 50% des investissements prévus seront réalisés et non pas 100%. Il faut savoir qu'avec 28 millions de dépenses pour les investissements, 2018 serait déjà une grande année en termes d'investissements. La dette communale atteindrait 45 millions, comme au budget 2014. Cela s'explique par le fait que la commune a connu un creux lié aux relativement faibles investissements réalisés ces dernières années.
- A propos des chiffres patrimoniaux qui figurent dans la présentation (bilan, liquidités, fortune et patrimoine), M. Walder signale que le patrimoine devrait fortement augmenter l'année prochaine parce qu'avec MCH2, les biens financiers seront réévalués à la valeur du marché. Le ratio dette/patrimoine est à 0,28 et le ratio dette/fortune à 0,27 – c'est le rêve de nombreux propriétaires de n'être endettés qu'à ce ratio-là. La dette est donc aujourd'hui totalement sous contrôle par rapport à la fortune et aux biens que possède la ville de Carouge.
- En conclusion : de nouvelles prestations, les besoins des institutions partenaires, l'ouverture du nouvel EVE des Menuisiers et l'augmentation de charges incompressibles sont inclus dans ce budget.
- Comme le prévoyait le plan financier qui a été soumis déjà l'année passée au Conseil municipal, il est prévu une augmentation d'un centime cette année, à 40, et d'un centime l'année prochaine, à 41, pour la deuxième partie de la crèche. Si d'aventure la situation s'améliorait à Genève et qu'il était possible de boucler le budget 2019 sans augmenter le centime, le centime ne serait pas augmenté. Mais il est du devoir du Conseil administratif de dire au Conseil municipal que, selon toute vraisemblance, pour assumer les charges sans couper trop de prestations appréciées par la population aujourd'hui, il faudra aussi augmenter le centime l'année prochaine.
- Les prestations essentielles et appréciées sont préservées, les charges sont maîtrisées et le budget est équilibré. Des économies importantes ont été réalisées, grâce à une analyse des prestations. Les conseillers municipaux verront lors de l'examen du budget en commission qu'il y a eu des réajustements sur de nombreuses lignes et que certaines prestations ont été touchées. M. Walder rappelle encore que la commune reste très attractive, tant en matière de qualité de vie grâce aux prestations de la ville de Carouge qu'en matière de fiscalité, même avec un centime à 41. À noter qu'aujourd'hui, le centime à Carouge est entre 10 et 25% inférieur à celui des autres grandes communes urbaines.

M. Walder remercie chaleureusement le secrétaire général et tous les services de l'administration qui ont participé activement à ce budget. Quand il faut trouver des économies, c'est deux à trois fois plus de travail que lorsqu'on a beaucoup d'argent parce qu'il faut revoir chaque poste. Tous les services se sont investis. Le résultat est un budget que l'on peut porter assez fièrement. M. Walder tient à remercier tout spécialement M. Di Stefano et le service financier qui ont travaillé d'arrache-pied, souvent le soir, parce qu'en plus de faire ce budget et arriver à l'équilibrer, ils ont dû jongler entre MCH1 et MCH2. L'objectif était de fournir au Conseil municipal les deux versions pour que les conseillers municipaux puissent travailler sur la version MCH1 qu'ils connaissent afin de pouvoir

analyser le budget avec les comparatifs des années précédentes. Cela a demandé un travail énorme. Enfin, M. Walder demande au Conseil municipal de faire bon accueil à cette proposition de budget.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Buchs aurait voulu savoir, même si le Conseil administratif a fait le choix de ne pas réadapter le budget aux nouvelles prévisions fiscales, quelles sont les nouvelles prévisions reçues au mois d'octobre et en quoi elles impactent le résultat prévu.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 095-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2018.

M. Walder n'a rien de particulier à ajouter. Cette délibération est une obligation légale. Si le Conseil municipal la prend en considération, M. Walder propose de la traiter dans la même commission des Finances.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 096-2017P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'327'800.- AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

M. Walder introduit le sujet. Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a été mis en place il y a maintenant un peu plus d'une année. C'est la deuxième année que le Conseil municipal doit voter une telle délibération. La contribution est calculée en fonction de la capacité financière des communes et elle est reversée aux communes en fonction du nombre de logements créés. Pour chaque logement créé, qu'il soit d'ailleurs créé par des privés ou non, le montant reversé à la commune est actuellement fixé à CHF 7'000.-. Par ailleurs, un montant est également versé dans le cadre des grands projets, pour la construction d'écoles ou d'espaces verts. Les montants sont fixés par la fondation du FIDU, dans laquelle siègent plusieurs magistrats communaux. Les communes ont l'obligation légale de voter leur subvention d'investissement dans ce fonds. C'est pour cette raison que le Conseil administratif soumet cette délibération au Conseil municipal et l'invite à la traiter dans la même commission des Finances que le budget.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 097-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN.

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération traditionnelle, qui est soumise chaque année au Conseil municipal. Elle intègre des objets qui relèvent des investissements mais dont les montants sont faibles. Elle permet au Conseil administratif de ne pas présenter en janvier une multitude de délibérations avec de petits montants. Les travaux extraordinaires sont généralement des travaux d'entretien mais qui ne sont pas annuels. M. Walder propose au Conseil municipal de traiter cette délibération également lors de la même commission des Finances.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 098-2017P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR PREAVISER LES DEMANDES DE NATURALISATION D'ETRANGERS DE PLUS DE 25 ANS.

Mme Hiltbold introduit le sujet. Cette proposition du Conseil administratif fait suite à un audit de la Cour des comptes de juin 2016 qui examinait la question de la légalité de la gestion du dispositif genevois de naturalisation ordinaire. Suite à cet audit, une directive du département de la sécurité et de l'économie a été transmise à l'ensemble des communes dont, bien entendu, la commune de Carouge. Il a été relevé que la commune de Carouge n'était pas tout à fait en conformité avec cette directive. L'objectif de la présente délibération est de se mettre en conformité puisqu'il ne peut plus y avoir de commission qui rende les préavis sans passer par le Conseil municipal. Dès lors, soit le Conseil municipal traiterait des naturalisations après préavis de la commission des Naturalisations en huis clos, soit, et c'est ce qui est proposé, la compétence serait déléguée au Conseil administratif tout en continuant à donner la tâche aux commissaires d'effectuer les visites aux personnes candidates à la naturalisation et de faire rapport au Conseil administratif sans réunir la commission des Naturalisations. Toutefois, la commission des Naturalisations pourra se réunir sur demande d'un ou plusieurs commissaires lorsqu'un dossier nécessiterait une discussion. Cette délibération ne change finalement pas grand-chose, si ce n'est que la commission ne se réunira pas pour valider un dossier qui ne pose aucun problème. Cela permettra aussi de gagner du temps, ce qui répondra à une autre

problématique qui avait été relevée puisque que la commission ne siège pas très fréquemment et qu'il est délicat de devoir attendre six mois pour valider un dossier qui ne pose aucun problème. Avec le nouveau système proposé, un tel dossier pourra être traité beaucoup plus rapidement. La proposition que le Conseil administratif soumet au Conseil municipal a été discutée en commission des Naturalisations en septembre et, sauf erreur, ne posait pas de problème à cette dernière.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

Mme Uldry annonce que le PLR propose la discussion immédiate puisque cette proposition a été discutée en commission des Naturalisations et que les commissaires devaient en parler à leurs groupes, ce qui normalement aurait dû être fait. Le PLR en a discuté en caucus et les membres du PLR sont tous tombés d'accord sur la délibération. Mme Uldry pense que chaque groupe aurait dû faire de même.

M. Calame indique que les Verts soutiendront le renvoi en commission Toutes commissions réunies. Contrairement à ce qui a été dit, la discussion a été interrompue en commission des Naturalisations, dont il fait partie. Comme la discussion n'a pas eu lieu sur ce sujet important, les Verts pensent qu'il est important de renvoyer la délibération soit en commission des Naturalisations, soit en commission Toutes commissions réunies comme proposé par le Bureau, proposition à laquelle les Verts adhèrent.

M. Mützenberg remarque qu'il y a un débat ce soir pour savoir si la proposition du Conseil administratif a été discutée ou non en commission – c'est à se demander si tous les commissaires étaient présents lors de cette séance. Hormis cela, il semble quand même exister une divergence de fond sur le rôle de cette commission, sur son fonctionnement et peut-être sur ces nouvelles modalités. Il serait donc bon de discuter de la délibération en TCR. M. Mützenberg ne peut donc pas rejoindre la position du PLR et il pense que le PS soutiendra comme les Verts le renvoi en TCR.

La discussion immédiate est refusée par 22 non, 9 oui et 0 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti demande aux commissaires de lire attentivement les directives et, s'ils en ont le temps, de lire l'audit de la Cour de comptes. Ils comprendront mieux pourquoi on en est arrivé là. Elle leur propose aussi d'être attentifs aux termes utilisés dans le tableau qui a été soumis à la commission et qui détaille trois différentes façons de faire pour se mettre en conformité – il ne faut pas confondre « accueil » avec « procédure », etc.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 099-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE DE CHF 60'000.- EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA MUSIQUE VIVANTE (ASMV).

La Présidente rappelle que ce sujet a été discuté le 5 octobre dernier lors de la commission Toutes Commissions réunies en vue de la présentation de cette délibération à la séance de ce jour.

Mme Lammar introduit le sujet. Pour rappel, l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV) est une association qui organise depuis des décennies des concerts dans les locaux du Chat Noir et qui organise le festival Voix de Fête. L'ASMV, ce n'est pas Le Chat Noir, même si certains confondent, Le Chat Noir étant le bistrot, le club qui met à disposition ses locaux à l'ASMV pour l'organisation de concerts. Le Chat Noir n'a jamais reçu de subventions de la ville de Carouge, l'ASMV oui. L'ASMV, c'est une institution qui rayonne depuis des décennies bien au-delà des frontières carougeoises. Que l'on soit carougeois ou d'ailleurs, mélomane averti ou amateur de bonne musique, l'ASMV fait découvrir des univers musicaux riches et variés et permet de partager ces moments magiques de rencontre, de partage et de joie de vivre dont on a tant besoin. Ce lieu symbolique d'expression et de liberté façonne la culture de notre cité sarde et contribue grandement au tissage du lien social nécessaire au bien-être de ses habitants.

Quelques chiffres et rappels. L'ASMV, c'est 85% d'artistes locaux, de découvertes de talents. L'ASMV, c'est environ 40'000 spectateurs par an. A noter que l'ASMV est subventionnée par la ville de Carouge à hauteur de CHF 50'000.-, soit CHF 1.25 par spectateur. L'ASMV, c'est encore l'institution qui a permis à Louise Attaque, à Bénabar, à Camille, à Stromae, à Cali, à Keziah Jones et tant d'autres de se produire avant qu'ils ne soient aussi connus qu'aujourd'hui. L'ASMV, c'est des scènes libres qui donnent la possibilité à tout un chacun de jouer, de faire du slam, du rap, et autre. L'ASMV, c'est encore des soirées DJ pour faire tourner la boutique, car les concerts d'artistes émergents ne rapportent pas, même si c'est l'essence de cette institution et que cela draine un public très nombreux.

Mais voilà, la situation financière de l'ASMV est compliquée et les rentrées liées aux dites soirées DJ ont chuté de manière drastique depuis l'ouverture du Village du Soir. L'ASMV est aujourd'hui clairement en péril. Pour rappel, le 15 juin dernier, lors d'une commission Culture, l'ASMV a alerté les conseillers municipaux de cette commission sur sa situation financière. Durant l'été, la commune a souhaité vérifier l'état exact de la situation. Elle a voulu s'assurer qu'il n'y avait pas de mauvaise gestion et qu'il y avait un avenir à cette institution. C'est la raison pour laquelle un audit a été confié à une entreprise externe. Un travail minutieux, détaillé, sérieux et objectif a donc été mené et l'expert a pu confirmer que la situation dans laquelle se trouvait l'ASMV était une situation d'extrême urgence. L'expert, qui a pu être auditionné lors de la Toutes commissions réunies le 5 octobre dernier, a relevé la bonne gestion de l'institution. Tout ce qui avait pu être fait l'avait été, mais la situation aujourd'hui est critique. Il en va de la pérennité de l'ASMV. Si l'ASMV ne peut pas payer ses créanciers aujourd'hui, elle mettra clairement les clés sous le paillason.

C'est la raison pour laquelle il est proposé ce soir une opération de sauvetage de l'ASMV, soit de lui octroyer un montant de CHF 60'000.- afin qu'elle puisse payer les salaires et les arriérés et, partant, éviter de se retrouver en cessation de paiement. Ce genre de situations est bien heureusement rare, mais il n'est pas unique et le Conseil municipal avait déjà eu à se prononcer sur de telles demandes pour d'autres institutions carougeoises qui étaient en péril. Cela dit, cette opération de sauvetage ne suffira pas. C'est pourquoi il est proposé aussi dans le cadre du budget 2018 une augmentation de CHF 50'000.-.

Mais l'ASMV compte également prendre des mesures importantes de restructuration et d'assainissement afin de pouvoir envisager l'avenir. Certaines mesures ont déjà été prises pour cette année et 2018, et des pistes très concrètes ont déjà été évoquées en commission pour 2018 car il n'est pas question pour l'ASMV de compter uniquement sur l'argent public. À noter également que l'expert auquel la question a été posée en commission a clairement indiqué que, selon lui, l'équipe de l'ASMV avait toutes les compétences nécessaires pour s'en sortir si un coup de pouce lui était donné aujourd'hui. Il serait aussi envisageable d'organiser une commission au premier trimestre pour que le Conseil municipal puisse s'assurer des mesures prises et de l'état de la situation, afin d'assurer un certain suivi.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal ce soir d'octroyer une subvention extraordinaire de CHF 60'000.- à l'ASMV pour sauver ce lieu emblématique de vie carougeoise.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 2 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

Au nom des Verts, M. Maulini ne fera que prolonger ce qui a été déclaré avec force par Mme Lammar. Les Verts soutiendront la proposition de subvention extraordinaire de CHF 60'000.-. Quelques semaines après avoir voté le soutien à la reconstruction du théâtre de Carouge dans un élan quasi-unanimiste, il serait très dangereux que cet arbre cache la forêt du risque de disparition d'acteurs culturels aussi importants à leur niveau que sont aujourd'hui Le Chat Noir et demain le Théâtre des Amis. On ne peut pas se contenter de sauver les institutions sans soutenir les forces émergentes, et dans le cas présent la musique actuelle. Le Chat Noir est présent à Carouge depuis trente ans. C'est une mini-institution. Par son travail, elle mérite le soutien du Conseil municipal. Cela a été dit par l'expert de manière très convaincante et par les animateurs qui eux aussi ont été, aux yeux des Verts, très convaincants.

Mme Decnaeck remarque que ce courant musical s'inscrit dans une démarche culturelle qui fait partie du patrimoine carougeois. Ce n'est pas seulement un lieu de consommation, mais c'est aussi un lieu de production et de création. C'est un laboratoire pour les artistes locaux. Cette association a une fonction pédagogique, par exemple elle accueille les élèves de l'Ecole des technologies musicales. Elle donne à des jeunes l'opportunité de se produire sur scène. On sait que la musique est au cœur de l'activité quotidienne des jeunes : d'après toutes les études qui ont été faites, la musique est leur passe-temps favori. La musique est pour les jeunes une source de plaisir, de divertissement, d'évasion et surtout un moyen de socialisation. Elle est donc vraiment importante. La disparition de l'ASMV, c'est ôter à certains jeunes l'opportunité d'évoluer dans la recherche de leur pratique musicale. Ils seront privés des conseils, des possibilités de monter sur scène et de partager leurs expériences de travail et d'évolution musicale. Quel message transmet-on à ces jeunes si on leur supprime cet espace culturel ? On risque déjà de leur laisser une planète endommagée, un avenir incertain, des perturbateurs endocriniens, un chômage assuré. On ne peut pas leur ôter aussi un espace de culture. C'est un minimum que de défendre pour eux cet espace de création. Les conseillers municipaux se sont mobilisés et ont fait preuve d'une farouche et intelligente solidarité pour sauver le Théâtre de Carouge. Ils ont démontré que la culture n'avait pas de couleur politique et devait être défendue par tous. Au nom du parti socialiste, Mme Decnaeck les invite, comme ils l'ont fait pour le théâtre, à voter « oui » à la subvention de CHF 60'000.- pour l'ASMV.

Selon M. Gerster, tout ce qui a été dit est juste. Mais il y a eu un débat assez nourri au sein du PLR. M. Gerster ne va pas s'étendre sur les multiples arguments avancés lors de ce débat. En définitive, le PLR n'a pas été convaincu par les informations qui ont été données en commission. Il a l'impression que c'est un navire qui est en train de prendre de l'eau de tous les côtés et qu'il y a sur ce navire deux personnes dont M. Gerster tient à saluer le travail, la fougue, l'envie – il ne sait pas quels mots trouver encore pour qualifier toute l'énergie qu'elles mettent dans ce navire. Mais un bateau qui coule, il faut parfois le laisser couler, reconstruire un nouveau bateau et repartir. Alors, oui, Mme Decnaeck pourra dire qu'ils ont tous soutenu le Théâtre de Carouge, mais il s'agissait là du renouveau d'un bateau qui coulait. Ici, pour la majorité du PLR, donner ces CHF 60'000.-, c'est donner espoir à ces deux personnes qui se donnent corps et âme pour leur travail. L'année prochaine, il faudra remettre la même somme, voire plus. C'est un effet cliquet. Le Conseil administratif vient de présenter son budget, il vient de dire qu'il faut réclamer un centime de plus. À un moment donné, il faut faire des choix. La ville de Carouge n'est pas forcément le généreux donateur qui vient sauver tout le monde. Il y a d'autres institutions, d'autres communes environnantes qui bénéficient aussi de l'ASMV – on a mentionné plus tôt Voix de Fête, où plus de concerts sont donnés en dehors de Carouge

qu'à Carouge. En conclusion, une majorité du PLR n'a pas été convaincue. Par conséquent, le vote du PLR sera négatif sur cette demande de subvention extraordinaire.

M. Barthassat indique que le groupe PDC va suivre le PLR, non pas qu'il pense que le bateau coule, mais qu'il y a des flux de connaissances et d'argent qui pourraient être meilleurs. Le PDC pense que Le Chat Noir et l'ASMV sont liées : Le Chat Noir et l'ASMV ont des liens et travaillent ensemble. Il considère que c'est en premier lieu au Chat Noir de faire un gros effort financier, quitte à ne pas gagner de l'argent pendant un, deux ou trois ans. Si c'est vraiment primordial pour Le Chat Noir, il doit faire cet effort. La ville de Carouge n'est pas là pour sauver tous les commerçants qui ont des problèmes de comptabilité suite à l'ouverture d'un concurrent. Elle ne pourra pas compenser chaque fois ni l'un ni l'autre. Le PDC pense donc que le bateau n'est pas en train de couler même s'il est dans une situation compliquée mais que Le Chat Noir et l'association, en faisant peut-être un meilleur travail, en recherchant davantage dans le privé, pourront faire les choses nécessaires.

M. Etienne relève qu'il s'agit ce soir de voter CHF 60'000.- de subvention extraordinaire pour une situation d'urgence. Comme cela a été relevé plus tôt, une telle subvention extraordinaire a déjà été donnée dans le passé, à Etoile Carouge par exemple ou à la Musique municipale. Beaucoup d'informations ont été données en Toutes commissions réunies. D'ailleurs, M. Etienne rend hommage au Conseil administratif qui a décidé, dès qu'il a eu connaissance des difficultés de l'ASMV pour boucler l'année, de commanditer un audit. Tous les conseillers municipaux ont été impressionnés par la qualité du travail – ce n'était pas donné d'office puisque ce sont deux entités, une fiduciaire et des personnes qui s'occupent de l'ASMV au quotidien, qui ont dû se rencontrer, donner des informations. Et l'expert qui a rendu son audit a dit en Toutes commissions réunies tout le bien qu'il pensait de l'ASMV. Rien n'a été caché aux conseillers municipaux, qui ont eu tous les chiffres. L'expert a aussi rendu hommage au travail qui est fait quotidiennement par les personnes qui s'occupent de l'ASMV. Il leur a aussi été dit que des engagements et des mesures avaient déjà été pris et que 2018 sera une année de transition. Le parti socialiste est d'avis qu'il faut donner du temps à ces personnes ; 2018 sera peut-être l'année de tous les dangers, mais en tout cas il y a déjà des idées qui ont été données. M. Etienne remarque ensuite que M. Barthassat dit souvent, et encore une fois ce soir, que Le Chat Noir et l'ASMV sont liés. Il ne sait pas comment il faut le dire, peut-être faut-il le déclarer à l'ancienne avec un tambour dans les rues de Carouge : non, des mesures ont déjà été prises juridiquement pour séparer les choses. M. Etienne signale enfin que la subvention est constante depuis quatorze ans. Peut-être le Conseil municipal devrait-il aussi réfléchir au fait que la vie associative n'est pas facile parce qu'on a des buts, des passions, on a envie de construire, on commence tout petit et on s'aperçoit qu'avec le temps on devient très grand et on doit se professionnaliser. À ce moment-là, oui, il faut prendre des mesures. Les choses sont de plus en plus difficiles dans le monde associatif parce que lorsqu'on demande une subvention, il faut remplir des formulaires, rendre des comptes, ce qui est normal, mais les conseillers municipaux sont tous suffisamment engagés dans le monde associatif pour savoir que les choses ne sont pas évidentes. On sait aussi que l'activité culturelle n'est pas rentable. Les buts de l'ASMV méritent le soutien du Conseil municipal. Lors de la Toutes commissions réunies, il a été posé deux questions : Est-ce que vous tenez à cette association et à la mission qu'elle réalise ? Est-ce que vous tenez à ce lieu mythique et culturel qu'est Le Chat Noir à Carouge ? Le parti socialiste répond « oui » à ces deux questions et invite le Conseil municipal à voter cette délibération.

Mme Molinari souhaite répondre à M. Barthassat qui, dans un mélange des genres assez intéressant, mélangeait le commerce et le travail fait par cette association qui a très clairement un but culturel. Il s'agit ici d'apporter un appui ponctuel, dans une situation d'urgence, à une institution – parce que Mme Molinari pense qu'il faut considérer l'ASMV comme une institution – qui fait du travail de bonne qualité avec énormément d'engagement et qui fait rayonner Carouge bien au-delà des frontières communales. Il s'agit de donner un coup de pouce à cette institution qui est dans une situation difficile liée à une évolution qui a déjà été

mentionnée et que Mme Molinari ne va pas détailler. La question est de savoir si l'on veut maintenir une offre de qualité au niveau culturel. Mme Molinari pense que le Conseil municipal s'est déjà prononcé plusieurs fois pour souligner l'importance de l'offre culturelle, qui forme un peu le squelette de la ville de Carouge. Elle demande donc au Conseil municipal de soutenir cette délibération visant à octroyer une subvention extraordinaire de CHF 60'000.- à l'ASMV.

M. Calame est un peu ému par le projet de sabotage présenté par certains. C'est sidérant au vu de l'enjeu – il faut mettre la somme demandée ce soir vis-à-vis du travail et de la qualité de ce tremplin culturel pour quantité de groupes. Il aimerait souligner aussi l'importance de l'influence sur le réseau local du développement de musique – on parle souvent de petits commerces, mais il faut aussi pouvoir soutenir la petite musique locale. Il y a également une dimension en termes d'investissement dans la francophonie – on a mentionné Voix de Fête, qui est un festival qui n'est pas loin de cela, et tous les artistes dont on a parlé sont des artistes francophones. Ce travail est fait de longue date, c'est un des rares lieux, si ce n'est le seul lieu à Genève qui développe cette dimension-là. Il faut noter que c'est un petit bateau mais qu'il y a dessus beaucoup de choses. Si on choisit ce soir de le saborder, on va en voir les vaguelettes pendant longtemps.

M. Monney relève que, selon M. Barthassat, une piste serait que Le Chat Noir paye un peu plus à l'association. Il faut rappeler, comme le mentionne le PV, que les montants qui sont déjà versés par Le Chat Noir à l'association sont estimés entre CHF 125'000.- et CHF 155'000.-. Il paraît donc difficile que Le Chat Noir fasse encore un effort supplémentaire, sachant que la situation du Chat Noir est un peu délicate actuellement. La somme déjà versée par Le Chat Noir est deux fois supérieure à celle prévue par la présente délibération.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 16 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 102-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE CARITAS SUISSE (BONDO).

Mme Hiltbold rappelle les éboulements et les effondrements qui se sont déroulés à Bondo, dans les Grisons au mois d'août 2017. La proposition est d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de Caritas Suisse pour une aide d'urgence aux victimes de la catastrophe. La délibération contient de plus amples explications.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autres propositions. La Présidente ouvre la discussion.

M. Maulini souhaite poser une question de dogme qui concerne la relativité des choses. Donner la même somme d'argent pour Bondo et les ouragans revient à mettre sur le même plan deux éléments très différents. Cela surprend M. Maulini. Il ne s'opposera pas à la délibération mais aimerait que le Conseil administration ait une autre réflexion à plusieurs vitesses.

La Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 103-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE (OURAGANS).

Mme Hiltpold explique qu'il s'agit d'une demande de crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur des victimes des ouragans Irma et Maria, qui ont eu lieu dans plusieurs îles des Caraïbes et ont frappé notamment Haïti, qui a déjà été sujette à une même catastrophe l'année précédente. Le Conseil administratif souhaite répondre à l'appel de la Croix-Rouge Suisse et accorder une aide d'urgence aux victimes de ces ouragans.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions. La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandé, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. RESOLUTION ADMINISTRATIVE

1. Résolution administrative 006-2017 P : Résolution relative à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01

M. Walder explique qu'il s'agit d'une proposition cantonale. Le canton a revu le plan directeur cantonal des chemins de pédestres. Le nouvel plan a été soumis à l'enquête publique. Désormais, le Conseil municipal doit donner un préavis. Il s'agit d'un changement relativement mineur pour Carouge, même s'il a son importance. Le chemin officiel de randonnée pédestre qui traverse Carouge et qui se fait en lien avec le chemin de Saint-Jacques de Compostelle a pour but de passer dans les lieux bucoliques du canton ou dans les lieux qui ont un fort intérêt patrimonial. Il était important pour la ville de Carouge que le tracé soit le plus au centre possible. Dès lors, les services cantonaux ont proposé un changement de ce tracé. Le chemin passe actuellement par la rue Vautier et l'avenue Cardinal Mermillod. Il sera déplacé et passera par la place du Marché, zone piétonne, la rue Saint-Joseph et reviendra par le pont de Carouge. M. Walder invite les Conseillers municipaux à faire bon accueil à la résolution. Carouge en profitera pour améliorer la signalisation sur ce tronçon, au niveau de la rue des Moraines.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions. La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la résolution.

La résolution est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15. MOTIONS

Il n'y en a pas.

16. POSTULATS

1. Postulat 010-2017 P : Prévoyance-temporelle : renforçons la solidarité intergénérationnelle.

La Présidente invite le secrétaire à en donner lecture.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu l'augmentation de l'espérance de vie et les compétences communales en matière de politique des aînés,

Vu l'importance de renforcer la solidarité intergénérationnelle, y compris entre les retraités,

Vu l'existence du modèle de prévoyance-temporelle qui consiste à ce que des retraités bien portants aident d'autres personnes âgées et reçoivent, en contrepartie, des crédits de temps qu'ils pourront échanger par la suite contre des prestations d'aide, suivant leurs besoins,

Vu les expériences de plusieurs villes alémaniques, notamment de Saint-Gall et de Lucerne, en la matière,

Vu le rôle des communes dans ce modèle qui se limite à la coordination et une éventuelle garantie,

Vu les multiples avantages que représente ce système, notamment en termes de lutte contre l'isolement des aînés, de soutien dans les tâches de la vie quotidienne, d'appui aux proches aidants ainsi que de participation des aînés à la société, en effectuant une activité pleine de sens et valorisante.

Mme Zuber explique que l'augmentation de l'expérience de vie et la prochaine arrivée à la retraite des baby-boomers impose de trouver des solutions novatrices à tous les échelons politiques. Les communes sont en première ligne à Genève puisqu'elles sont responsables de la politique des aînés, à l'exclusion des soins à domicile. Dans cette optique, le PLR Carouge propose d'instaurer un système de prévoyance-temporelle. L'idée est de proposer à des retraités bien portants de construire un capital temps en aidant d'autres personnes âgées et d'en bénéficier quelques années plus tard, s'ils en ont besoin, en recevant à leur tour de l'aide pour autant d'heures qu'ils en auront offert préalablement. Le soutien porterait sur les besoins du quotidien comme les courses, la cuisine, la lessive la lecture ou l'accompagnement pour des promenades. Le rôle de la commune, qui pourrait être exécuté par une Fondation – éventuellement intercommunale - serait de chapeauter le système en effectuant le décompte individualisé et en assurant, éventuellement, une garantie d'indemnisation pour les heures effectuées en cas d'échec du programme. Ce système de prévoyance-temporelle, qui existe déjà dans plusieurs villes alémaniques, notamment Saint-Gall et Lucerne, apporterait de multiples bénéfices. Il permettrait de lutter contre l'isolement des aînés, de soulager les proches aidants et de proposer aux retraités des activités pleines de sens et valorisantes. De plus, il offrirait dans certains cas une alternative à l'EMS. Convaincus de l'intérêt de cet ambitieux projet, un postulat demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mise en place d'un tel système a été déposé. Mme Zuber propose la discussion immédiate et le vote afin que le Conseil administratif puisse faire un rapport. Les informations ainsi fournies

pourront faire ultérieurement l'objet d'une discussion en commission. Toutefois, évidemment, il est également possible de renvoyer cet objet en commission sociale, si la majorité le préfère.

Au nom du MCG, Mme Pierre Toussaint propose de renvoyer cet objet en commission sociale et d'inviter des représentants de la commune de Vernier, qui avait mis en place un système similaire, peu coûteux. Des professionnels s'occupaient en effet bénévolement des tâches précitées. Il serait donc intéressant de profiter de l'expérience de la commune de Vernier.

Mme Marti informe que les Verts prendront en considération le postulat. Toutefois, les Verts ne pourront pas l'approuver en tant que postulat mais proposeront le renvoi en commission.

Mme Buchs informe que le PDC prendra en considération ce très bon postulat et votera pour la discussion immédiate. Un postulat a pour but de demander au Conseil administratif de faire une étude. Une telle étude permettrait de disposer d'explications et de chiffres avant la discussion en commission. Si le Conseil municipal devait voter le renvoi immédiat au Conseil administratif, Mme Buchs demande si le Conseil administratif pourrait étudier un système qui permette à tout le monde de cotiser des heures.

En tant que retraité bien portant, M. Maulini aimerait comprendre ce postulat avant l'entrée en matière. Des retraités bien portants s'occuperaient de retraités plus âgés. M. Maulini adore ce vocabulaire. Les retraités plus âgés seraient donc des retraités mal portants. Le troisième âge s'occuperait du quatrième âge. M. Maulini souhaiterait comprendre ce qu'est une activité pleine de sens et valorisante, de la part du troisième âge. Il s'agit de bénévolat d'aidants, entre « vieux ». Visiblement, ces personnes doivent se débrouiller entre eux. Il ne faudrait donc pas compter sur la société pour prendre quelque chose en charge. M. Maulini trouve cela surprenant. Le système existe visiblement en Suisse alémanique. M. Maulini se réjouit de découvrir la version française de ce système.

Mme Decnaeck informe que le PS propose le renvoi en commission sociale. Personnellement, elle a eu de la peine à comprendre le postulat. Un article est paru récemment dans l'Avivo et s'intitulait « lutter contre l'isolement ». Mme Decnaeck conseille aux Conseillers municipaux de le lire. Elle rejoint ensuite les propos de Mme Pierre Toussaint. Il serait intéressant de recevoir des personnes qui ont expérimenté le système.

Mme Zuber souhaite répondre à M. Maulini. Elle a donné plus tôt des exemples de tâches de soutien. Il ne s'agit pas de soins à domicile mais davantage de proposer une compagnie. Il s'agirait en majorité de personnes du troisième âge qui aideraient celles du quatrième âge. Mais il est également possible que des personnes du quatrième âge soient en bonne santé et puissent encore aider. De plus, certaines personnes du troisième âge ont peut-être besoin d'aide. Le but n'était pas de mettre des étiquettes. Il serait possible d'ouvrir davantage le système. A la base, la Confédération avait élaboré un programme avec des villes pilotes. L'idée est de commencer par mettre en place ce programme. Il existe une envie de donner un rôle dans la société à des personnes à la retraite mais bien portantes. Cet aspect est valorisant. Les personnes plus jeunes risquent moins l'isolement. Cependant, Mme Zuber n'est pas fermée au renvoi en commission. Simplement, un renvoi au Conseil administratif permettrait une étude de l'objet. D'autres communes pourraient être approchées afin de voir si elles souhaiteraient mettre en place ce projet conjointement à Carouge. Mme Zuber rappelle que le projet est ambitieux et devrait peut-être être géré de manière intercommunale. L'idée est que le Conseil administratif se renseigne et élabore plusieurs variantes afin d'apporter les informations nécessaires qui permettraient une discussion plus structurée en commission. Une discussion en commission, à ce stade, ne ferait pas avancer le projet et ne permettrait pas aux commissaires d'obtenir plus d'informations. Mme Zuber ne peut que fournir quelques articles. Elle ne peut pas monter un projet elle-même et l'administration ne peut pas faire cela en commission. Il faudrait que le Conseil administratif approche d'autres communes, regarde comment adapter le projet pour la Suisse romande et estime les coûts que le système

représenterait. Avec ces informations, il serait possible d'avoir une discussion concrète en commission.

M. Barthassat félicite les Conseillers municipaux qui ont déposé ce bon postulat, dont le seul défaut est de ne pas provenir du PDC. Il rejoint les propos de sa préopinante et trouverait plus intéressant de renvoyer le postulat au Conseil administratif, avant d'en discuter en commission. M. Barthassat remarque que la gauche est très intéressée par le sujet, probablement pour des raisons historiques. Il invite le MCG et les Verts à retirer leur proposition de renvoi en commission sociale et de laisser le Conseil administratif faire une étude au sein de ses services. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Mme Marti rappelle que la discussion concerne toujours la prise en considération du postulat. Les présentes interventions devraient avoir lieu en commission. Cela montre qu'il y a beaucoup de questionnements autour du postulat. Mme Marti maintient sa proposition et propose le renvoi en commission sociale. Il y a peut-être une autre manière de voir les choses qui ne consiste pas à répondre spécifiquement à ce postulat.

Mme Hiltbold explique que, dans les deux cas, le Conseil municipal attend du service des affaires sociales qu'il présente des éléments, que ce soit sous la forme d'un rapport ou d'une commission. Il ne sera pas possible d'organiser une séance de la commission sociale sur le sujet, avant la fin de l'année et sans y avoir travaillé. Que les recherches soient exposées sous la forme d'un rapport ou d'une présentation en commission, le résultat sera le même. Si le Conseil municipal souhaite organiser une séance de la commission sociale pour comprendre le postulat et décider, ensuite, si un rapport doit être demandé au Conseil administratif, cela est également possible. Dès lors, le service des affaires sociales pourrait venir répondre aux questions des commissaires en commission.

Mme Decnaeck trouve que la mise en place de programmes et la réglementation qui en découle enlève la spontanéité de la solidarité. De plus, le mot « intergénérationnel » n'est pas approprié dans ce cas, puisqu'il s'agit de la même génération. Mme Decnaeck pense qu'il serait plus simple et moins coûteux de réfléchir à la mise en place de contrats de quartier, qui consistent en une entraide entre voisins. Dans ce cadre-là, les gens s'intéressent les uns aux autres et s'entraident spontanément. Mme Decnaeck trouve révoltant de programmer l'entraide et de la rendre payante. Cet objet ne mérite ni le renvoi à la commission sociale, ni le renvoi au Conseil administratif.

M. Meyer a l'impression qu'actuellement, différents modèles existent. Le modèle présenté est peut-être une synthèse d'autres modèles. Il s'agit d'activités répandues dans de nombreuses villes de Suisse. La différence entre les modèles est l'importance du secteur public ou la coordination centrale de ce type de service. Actuellement, dans beaucoup de communes, ces tâches sont prises en charge par des associations privées. M. Meyer pense qu'il faudrait faire une étude sur le fonctionnement de ce type de services et sur les différentes modalités envisageables. Il ne faut pas uniquement se baser sur les expériences de Saint-Gall, Vernier ou Lucerne.

M. Maulini rejoint les propos de Mme Decnaeck. Il est étonnant que ce soit des personnes de gauche qui se méfient des réglementations. Il rappelle qu'en effet, le terme intergénérationnel n'a pas lieu d'être. Il s'agit de retraités, plus ou moins bien portants.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate, sauf si les postulants souhaitent proposer une autre modalité.

Le renvoi en commission sociale est demandé.

Le renvoi en commission sociale est accepté par 16 oui, 14 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti propose qu'il soit dressé une liste des banques de temps qui existent à Genève. De plus, cette séance serait l'occasion pour de nouveaux commissaires de prendre connaissance des actions qui sont déjà entreprises par la commune pour les personnes âgées.

Mme Zuber invite la commune à analyser l'éventualité de travailler avec les communes voisines et d'étudier ce qu'il est possible de faire. Il serait également opportun de s'intéresser aux actions déjà mises en place par les autres communes. En bref, Mme Zuber souhaiterait que ce que demandait le postulat soit étudié et présenté en commission.

17. RESOLUTION MUNICIPALE

1. Résolution municipale 003-2017 P : Opposition au financement par le FI de la passerelle sur le Rhône.

La Présidente invite le secrétaire à en donner lecture.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant le préavis négatif de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017, à la participation financière du fonds intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux, commune d'Onex, à la presque-île d'Aïre, commune de Vernier,

Le risque est de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le fonds intercommunal,

La participation financière cantonale à la construction de la passerelle, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de 2 générations, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport.

Vu la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017 d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône,

Le Conseil municipal décide

De s'opposer à la décision de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017 relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevés sur le budget d'investissement du fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

Résolution déposée par le groupe PDC.

Mme Buchs pense que tout le monde aura compris qu'il ne s'agit pas d'une opposition sur le fond mais sur la forme. Le PDC ne s'oppose pas à la construction de passerelles ou à la mobilité douce mais au fait que le fonds intercommunal finance des infrastructures de transports, sachant que les communes qui ont déposé la demande au fonds intercommunal ont déjà reçu des subventions de la Confédération. C'est pour cette raison que le comité de l'ACG s'était opposé initialement à la demande. En Assemblée, le résultat du vote était sérié.

Certaines communes se sont déjà prononcées sur ce sujet. La ville de Genève et les communes de Versoix, Troinex, Lancy et Veyrier, à tout le moins, se sont opposées à la subvention. Le but de ces oppositions est de ne pas mettre en danger les financements pour la culture, le sport et la petite-enfance.

M. Etienne ne comprend pas cette opposition. Tout d'abord, il est avancé que, selon le règlement du fonds intercommunal, ce dernier doit être utilisé pour la culture, le sport et le GIAP. Cependant, M. Etienne ne croit pas que le règlement fixe réellement cette limite. Il s'agit plutôt d'us et coutumes. M. Etienne avait d'ailleurs entendu que le comité de l'ACG avait voté pour la subvention. Ensuite, il rappelle que le fond intercommunal est une forme de solidarité entre les communes. Carouge a reçu de l'argent du fonds pour son théâtre. Dès lors, il devient délicat de refuser cette demande de Vernier et Onex, qui souhaitent relier leurs territoires. Dresser des passerelles est hautement symbolique et permet de relier des hommes et des femmes. A l'échelle de l'agglomération, il s'agit de la création d'itinéraires de mobilité douce. Tout le monde semble d'accord de créer la passerelle. Cependant, pour CHF 330'000.-, Carouge s'opposerait. Le PS invite les Conseillers municipaux à voter contre le projet de résolution.

Mme Marti demande si une entrée en matière doit être votée.

La Présidente répond par l'affirmative. Le délai de recours est fixé au 13 novembre 2017.

Mme Marti informe que les Verts refuseront l'entrée en matière ou le projet de résolution. Les Verts pensent qu'il s'agit d'une question de solidarité entre les communes. Carouge a reçu CHF 7'000'000.- de l'ACG pour son théâtre. Par solidarité, Carouge et d'autres communes ont soutenu une route qui est d'importance cantonale. La grande majorité du Conseil municipal a accepté, par solidarité, d'allouer un budget de CHF 1'500'000.- pour une route qui n'est pas sur son territoire et qui est cantonale. Mme Marti pense donc que, pour créer des ponts entre les communes, il est préférable de soutenir l'ACG dans la majorité qui s'est exprimée et de refuser l'entrée en matière ou le projet de résolution.

M. Barthassat explique que la résolution a été proposée car le diable se cache dans le détail. Cela signifie que, si la résolution est refusée, il est possible que, dans le futur, le canton s'engouffre dans cette brèche et demande aux communes le financement d'autres éléments, telles que des pistes cyclables ou des Voies vertes. Le problème se trouve là. La passerelle se fera de toute façon. M. Barthassat invite les Conseillers municipaux à voter de la bonne manière, pour Genève, les Carougeois et le futur des communes.

Mme Zuber précise que le fonds intercommunal ne subventionne pas le GIAP. Elle ajoute que cette passerelle permet une nouvelle interprétation du règlement du fonds intercommunal, ce qui ouvre une porte dangereuse. En effet, toute voie de communication qui rejoint deux communes pourrait être financée par le fonds intercommunal. Il suffirait qu'une route devienne intercommunale pour qu'elle puisse être subventionnée par le fonds intercommunal. Actuellement, il reste peu d'argent dans ledit fonds. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Carouge est d'ailleurs ravie d'avoir touché CHF 7'000'000.-. Cependant, si la voie est ouverte davantage, il n'y aura plus d'argent pour la culture et le sport car tout aura été investi dans la mobilité. L'ACG a pour pratique d'accepter toute demande qui correspond aux critères établis, jusqu'à ce que le fonds soit vide. Il ne faudra pas se plaindre lorsqu'il n'y aura plus d'argent dans le fonds pour la culture et le sport. Mme Zuber précise que cet objet n'a aucun lien avec la L1 et la L2. Concernant cela, la commune avait décidé d'aider d'autres communes. Il s'agissait d'un choix communal et la commune assumera sa propre jurisprudence lorsqu'il s'agira de subventionner d'autres routes. Concernant la passerelle, il s'agit d'une question institutionnelle. Il faut se demander s'il est souhaitable d'ouvrir le subventionnement par le fonds intercommunal aux voies de communication et aux routes.

M. Maulini trouve l'alliance virulente des PLR et PDC plutôt surprenante. Il ne s'agit pas d'une route mais d'une passerelle à mobilité douce. M. Maulini relève que la peur guide le PLR et le PDC, qui ne veulent pas qu'un précédent soit créé. Il ne s'agit pas d'ouvrir une porte, mais de construire une passerelle. M. Maulini propose au PDC de concevoir qu'une passerelle de mobilité douce fasse partie de la culture. Dès lors, cela n'ira pas à l'encontre des principes et des priorités du parti.

Mme Buchs répète qu'il s'agit d'une question de forme et de principe. Les Conseillers d'Etat sont de plus en plus en train de déléguer des charges aux communes. A termes, si le fonds intercommunal est mis à contribution, cela signifie que le Conseil d'Etat pourra refuser de financer des parties de routes qui sont intercommunales. Cela diminuera la somme disponible pour la culture, le sport et la petite-enfance, domaines qui manquent déjà de fonds.

Mme Lammar ajoute que le fonds intercommunal répond à des conditions particulières : les demandes doivent être portées par les communes, il doit y avoir une participation communale et un rôle d'intercommunalité. De plus, la participation du fonds intercommunal au GIAP était de CHF 6'636'000.- dans le projet de budget 2017 et de CHF 7'000'000.- dans projet de budget 2018, sur un montant de CHF 17'000'000.- de produits.

M. Calame explique que la création de ponts a de tout temps été la meilleure manière de relier des communes. Il précise que cette subvention pourrait être considérée comme une subvention exceptionnelle. M. Calame rassure les Conseillers municipaux : le jour où une demande de financement pour la traversée du lac sera adressée au fonds intercommunal, la majorité s'y opposera probablement.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 14 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate puisque le délai de recours de l'ACG est fixé au 13 novembre.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la résolution.

La résolution est refusée par 16 non, 15 oui et 0 abstention.

18. PETITIONS

Il n'y en a pas.

19. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite de Mme Besse concernant le financement de la campagne de votation en faveur du Théâtre de Carouge

Les moyens d'action des entités publiques, Canton ou communes, lors de votations sont spécifiquement définis par la Loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application ainsi que par les principes transmis avant chaque votation par le Service des votations et élections.

La Ville de Carouge a strictement respecté ces dispositions et fait usage de la possibilité qui est donnée aux communes d'organiser des débats contradictoires et d'y participer. Cette opération conduite en partenariat avec la Tribune de Genève a représenté un coût total de CHF 6'407.75 auxquels il faut ajouter CHF 1'131.50 pour la verrée servie à l'issue du débat.

Comme vous vous êtes largement engagée dans cette campagne, vous n'êtes par ailleurs pas sans savoir que la commune n'intervient d'aucune façon dans le financement de la campagne des partisans ou opposants et n'a d'ailleurs pas accès à leurs comptes. La commune se borne donc à fournir aux uns comme aux autres les prestations en nature permettant notamment la tenue de stands pour l'information du public.

A ces frais il faudra évidemment ajouter l'ensemble des frais logistiques induits par la tenue d'un referendum et en particulier la confection et l'édition de la brochure de vote, les frais de votation spécifique et l'affichage particulièrement conséquent mis en place lors de votations communales.

S'agissant de la subvention au Théâtre de Carouge, celle-ci est utilisée pour la production de spectacles, ce que le Théâtre de Carouge fait parfaitement bien et continuera à faire. A notre connaissance, c'est un comité de campagne indépendant qui s'est constitué et qui a géré et assuré le financement de la campagne des partisans.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite de Mme Besse concernant l'introduction d'un petit train électrique à Carouge en été afin de développer l'attrait de la commune

La chargée de communication du Service des affaires culturelles a contacté à deux reprises les propriétaires du train touristique afin d'évaluer avec eux la possibilité de faire venir le train à Carouge.

Suite à l'examen des parcours potentiels, il s'avère qu'il n'est pas possible de faire circuler le train touristique jusqu'à Carouge en raison des lignes de tram TPG.

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant le changement de l'orientation du banc derrière le temple

Le restaurant L'Olivier de Provence ayant reçu une autorisation d'exploiter une terrasse sur l'emplacement autour de la fontaine, nous avons été contraints d'opérer quelques réaménagements afin de garantir une gestion de l'espace optimale.

Dans ce contexte, le banc que vous évoquez dans votre question a dû être réorienté en direction de la rue, notamment pour éviter que les passants désirant s'y asseoir ne soient positionnés en vis-à-vis direct d'une personne assise à la terrasse du restaurant.

Pour rappel, ces bancs situés sur le domaine privé ont été installés à la demande du propriétaire par la ville de Carouge. C'était en raison du parking sauvage qui avait lieu de façon presque permanente derrière le temple.

Le banc orienté vers l'extérieur sera bien sûr réorienté dans le sens de la place durant la saison d'inutilisation de la terrasse. La commune de Carouge s'inscrit dans une dynamique ayant l'objectif de promouvoir des espaces agréables et conviviaux sur des emplacements tels que la place du Temple.

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de M. Baertschi relative à l'éradication de plantes invasives sur les berges de l'Arve

Pour rappel, M. Baertschi demandait au Conseil administratif de se renseigner sur les objectifs recherchés et les moyens engagés par la ville de Genève dans le secteur des berges de

l'Arve et d'examiner dans quelle mesure une campagne d'éradication de la renouée du Japon ne devrait pas être engagée à Carouge.

La réponse est la suivante :

Tout d'abord, selon les éléments que nous avons pu recueillir récemment, un des objectifs définis dans le Plan de gestion des forêts 2014-2023 pour les massifs gérés par la Ville de Genève, est la lutte contre les néophytes envahissantes (principalement la Renouée, le Solidago et le Buddleia) qui se trouvent sur les bords de l'Arve (au Centre sportif du Bout-du-Monde et au Centre sportif de Vessy).

L'objectif retenu par le plan cantonal porte sur la limitation de la propagation de ces espèces et non sur leur éradication. Or, il serait vain de vouloir parvenir à les éliminer, notamment la Renouée qui est déjà tellement présente.

Par ailleurs, la Ville de Genève, de concert avec la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), a défini un protocole d'intervention pour lutter contre la Renouée qui prévoit les actions suivantes :

Excaver complètement et mécaniquement les jeunes touffes de Renouées (racines comprises) avec évacuation du matériel végétal récolté (transport bâché en décharge) ;
Assurer un passage de contrôle deux fois par an pour identifier les nouvelles touffes de Renouées et les éliminer ;
Faucher les grandes zones de Renouées, avec évacuation du matériel végétal ;
Planter des boutures de saules sur ces zones (avec protections contre les castors) pour étouffer la Renouée qui n'aime pas la concurrence de végétation.

Les interventions susmentionnées représentent un coût non négligeable, voilà pourquoi la Ville de Genève mandate un prestataire externe faute de ressources nécessaires en interne. Par ailleurs, à ce jour, la Ville de Genève n'a pas de position arrêtée et a décidé de se donner un délai de trois ans pour observer les premiers résultats en fonction desquels elle évaluera la pertinence de continuer ce projet en mettant en balance les coûts/bénéfices.

Nous aimerions préciser que lorsque ces plantes se trouvent sur le territoire communal (comme c'est le cas actuellement au cimetière, à la Rue St-Nicolas-le-Vieux et au Chemin des Moraines), le secteur Nature et Espaces Verts du SVEM les éradique systématiquement afin d'éviter toute potentielle invasion. Les rives de l'Arve envahies par cette plante n'appartiennent pas au domaine public communal mais au domaine public cantonal.

La Ville de Carouge n'a aujourd'hui pas les ressources pour s'engager dans une campagne d'éradication de la Renouée du Japon comme celle qui est actuellement menée et évaluée par la Ville de Genève. Toutefois, sachant que le chef du secteur Nature et Espaces verts entretient des contacts réguliers avec la Ville de Genève et sera informé des résultats des opérations menés par celle-ci, nous évaluerons, sur la base de leurs expériences, la meilleure stratégie à suivre pour lutter contre cette espèce invasive sur les rives carougeoises.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Barbuzzi concernant le nettoyage des statues

Nous remercions M. Barbuzzi pour sa question qui a permis d'attirer notre attention sur un retard qui a été pris dans l'entretien des monuments. Le service s'engage à prendre les mesures nécessaires pour y remédier le plus rapidement possible. Par ailleurs, le SVEM a d'ores et déjà prévu que deux collaborateurs du service suivent une formation spécifique en 2018, de manière à pouvoir garantir de façon tout à fait professionnelle l'entretien régulier des monuments sis sur le domaine public communal.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex qui s'inquiétait de la disparition des drapeaux sur les Tours de Carouge

Effectivement, en mars 2016, nous avons déjà répondu à une question orale posée par M. Voignier sur les drapeaux et les mâts des Tours des Carouge. Dans notre réponse, nous avons indiqué au Conseil Municipal que le mât de la tour « C » (pharmacie) serait condamné pour des raisons de sécurité et que le mât de la 6^{ème} tour ainsi que celui de la tour « D », devaient être révisés par une entreprise spécialisée. Nous avons également mentionné que la révision des mâts nécessitait l'intervention d'une autogreue et que des discussions étaient en cours avec la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge. La Fondation prévoit en effet d'utiliser ce type d'engin pour effectuer des travaux d'étanchéité sur le toit des Tours. Pour préserver les ressources financières de la commune et limiter les dépenses, nous souhaitons souhaite profiter de cette occasion pour effectuer la mise aux normes des mâts à drapeaux.

Dans l'attente des futurs travaux et pour des raisons de sécurité, le SVEM a dû désaffecter deux mâts. Aujourd'hui seul le mât sur la 6^{ème} tour est utilisable et le drapeau est changé pour chaque événement cantonal ou national.

Concernant la pose des drapeaux, la pratique habituelle de la Commune est d'en installer sur les mâts des places et la 6^{ème} tour pendant la période estivale qui débute avec le vide grenier et va jusqu'à mi-octobre. Les drapeaux (dont le prix moyen s'élève à environ CHF 950) ne sont pas suspendus tout au long de l'année car ils s'abîment extrêmement rapidement en raison du soleil, de la pluie et du vent.

M. Morex signale que les travaux que la commune attend ont, semble-t-il, été effectués par la Fondation immobilière.

M. Walder se renseignera et donnera une réponse lors du prochain Conseil municipal sur la raison pour laquelle, le cas échéant, le SVEM n'a pas profité des travaux de la Fondation.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex concernant les drapeaux de la place de l'Octroi changés avec les demi-cantons mais sans le demi-canton d'Appenzell

Nous vous remercions pour votre question et je peux vous informer que deux drapeaux représentant chaque demi-canton d'Appenzell ont été achetés et seront installés sur la place de l'Octroi. En ce qui concerne les drapeaux de la place de Sardaigne, ils sont usés et nous avons prévu de les remplacer l'année prochaine. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires importantes, leur remplacement a dû être repoussé à 2019, donc c'est à cette occasion que nous ferons les investissements pour les demi-cantons.

M. Morex remercie M. Walder, les Appenzellois seront contents. Il rappelle que, dans le temps, les drapeaux sur la place de l'Octroi et la place de Sardaigne étaient mis uniquement la veille des manifestations. Ils s'usaient moins vite, dès lors qu'ils ne restaient pas toute l'année.

M. Walder abonde dans le sens de M. Morex. C'est d'ailleurs ce qu'il avait dit pour les drapeaux des Tours. Le Conseil administratif verra s'il y a lieu d'enlever les drapeaux plus fréquemment.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Gerster sur l'entretien et la tonte des pelouses ainsi que sur les tiges

Pour rappel, M. Walder se plaignait de la qualité de la tonte et de l'entretien des espaces enherbés, considérant que la qualité du travail de l'équipe des espaces verts avait baissé, et

s'inquiétait de la présence de tiques dans les hautes herbes à proximité de lieux où jouent les enfants.

Tout d'abord, je souhaite rappeler ce que j'avais déjà dit, la qualité de la tonte est identique aux années précédentes. Il n'y a pas eu de baisse dans l'entretien des pelouses ces dernières années. Cette prestation est effectuée de la même manière et les méthodes de travail n'ont pas évolué. Par ailleurs, le matériel du secteur Nature et Espaces Verts est renouvelé régulièrement afin de compenser l'augmentation des surfaces à tondre. Par exemple, nous avons récemment fait l'acquisition d'une tondeuse qui est plus rapide et efficace ainsi qu'une machine Amazone utilisée pour la scarification et le traitement mécanique des gazons qui permet de compenser l'abandon des produits phytosanitaires. L'utilisation de produits phytosanitaires permettait peut-être d'avoir de beaux gazons de type anglais, mais je vous assure que l'entretien est toujours aussi bien fait.

D'autre part, les prairies sont implantées en dehors des zones de haute fréquentation de manière à éviter le piétinement qui empêcherait leur développement. Sur certains lieux de la Commune, nous avons implanté des bandes de jonquilles naturelles pour l'agrément du printemps. En fin de saison, les feuilles doivent sécher naturellement afin que ces plantes préparent leurs réserves pour les floraisons suivantes. C'est pour cela que les jonquilles ne sont pas coupées dès qu'elles commencent à dépérir. Il est également à signaler que le fait de laisser pousser des herbes contribue à la biodiversité.

Nous comprenons bien que l'implantation de prairies puisse être perçue pour de la négligence, cependant, cette politique implique une nouvelle façon d'appréhender les espaces verts, lesquels sont considérés aujourd'hui comme des « espaces naturels ».

En ce qui concerne les tiques, elles sont présentes en ville sous des conditions spécifiques comme la présence de hautes herbes en lisière de bois. Les tiques ont besoin de fraîcheur ce que ne leur offre pas une simple prairie de ville entre des immeubles qui maintient un air chaud et sec.

Finalement, un autre vecteur de l'arrivée des tiques en ville est le retour de promenade en campagne des chiens et les renards qui investissent de plus en plus les espaces urbains.

Le SVEM a pris contact avec le Service du Vétérinaire Cantonal et a vérifié que les principes de sécurité en vigueur sont actuellement respectés par notre Commune. Par ailleurs, cet organisme a confirmé qu'il n'y avait pas de préconisation spéciale en ville, et qu'ils n'avaient pas relevé d'augmentation des tiques en zone urbaine.

M. Gerster relève que M. Walder a effectivement répété la réponse qu'il avait déjà donnée. Or, déjà la première fois, M. Gerster avait signalé à M. Walder que celui-ci n'avait pas bien compris sa question. Il écoute avec attention M. Walder, il suit de près ce changement de mode opératoire sur les espaces verts. Loin de lui la volonté de retrouver un gazon anglais devant chez lui, mais il faudrait qu'on lui explique la méthode de tonte. Dans sa jeunesse, il a eu la joie de travailler à la voirie de Carouge et de tondre les gazons sous le regard des jardiniers de l'époque. Quand on laissait les iroquois qui sont laissés maintenant, on devait les tailler à genoux avec un petit ciseau à gazon pour apprendre à bien utiliser les machines. C'était une autre époque. M. Gerster souligne avec quelle ardeur M. Walder, en tant que bon manager, défend ses services. Mais les questions que posent les conseillers municipaux ne visent pas forcément les services, mais juste à mettre en évidence des choses qui ont été constatées et que la population leur demande de rapporter. En l'occurrence, il aurait été très simple de reconnaître que, oui, des jardiniers ont peut-être laissé des iroquois mais qu'ils allaient s'y reprendre, plutôt que de faire au Conseil municipal un cours sur la botanique citadine. Concernant les tiques, la question faisait suite à une déclaration à la radio d'un médecin qui était très inquiet de ces herbes hautes en ville. M. Walder peut dire que l'air est

trop sec, mais ce médecin disait justement l'inverse, que dans ces prairies les herbes relativement hautes gardaient l'humidité au niveau des racines, ce qui pouvait permettre la prolifération des tiques. Ayant personnellement un ami qui a été piqué par une tique et qui a dû en subir les conséquences, M. Gerster considérait que ne pas tondre l'herbe dans des zones qui doivent être tondues était une économie qui peut-être coûtait un peu cher. Il remercie M. Walder pour la qualité de ses réponses, mais il se contenterait d'une qualité moindre dorénavant.

M. Walder en prend bonne note pour les prochaines réponses. Si l'un ou l'autre conseiller municipal souhaite discuter plus précisément avec le SVEM quant à ce que ce service fait, il l'invite soit à venir en commission – le SVEM a récemment présenté son travail dans le cadre d'une commission budget – soit à demander la tenue d'une commission des Espaces verts. Une commission des Espaces Verts aura du reste probablement lieu en début d'année prochaine, à la demande de M. Etienne. Ce sera l'occasion pour les conseillers municipaux de poser leurs questions, parce qu'effectivement M. Walder ne connaît pas précisément et pour chaque plate-bande le travail qui est effectué par ses services. Mais l'attention que chaque collaborateur met dans son travail ne laisse pas M. Walder penser une minute qu'il y a du laxisme dans la façon de gérer les espaces verts – et ce n'est pas uniquement pour défendre ses services.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Uldry concernant l'arbre abattu au 22 boulevard des Promenades

L'arbre abattu était touché par un champignon qui se nomme *Ustulina deusta* (Ustuline brûlée) et qui s'attaque, en principe, aux bois morts. Toutefois, sur les arbres en ville le champignon peut profiter d'une blessure ou d'une partie dépérissante pour s'y installer. Dans ces cas, l'arbre n'est pas en mesure de compenser ni de lutter et, par conséquent, le champignon progresse sans cesse.

Le secteur Nature et Espaces Verts n'a pas prévu de plantation future du fait de l'ampleur de l'alignement et de l'impossibilité d'avoir une fosse de plantation dans les normes (9 m³), si bien qu'il y aurait peu de chance qu'un nouvel arbre puisse reprendre et pousser.

A mesure des prochains dépérissements d'arbres qui sont imaginables, la possibilité de réajuster cet alignement sera évaluée. En effet, en fonction du projet Vibert-Sardaigne puis du réaménagement du rond-point, un réaménagement du boulevard des Promenades pourrait être envisagé qui intégrerait un nouvel alignement des arbres. Cela n'est pas prévu pour le moment mais, le cas échéant, le projet sera bien sûr discuté au sein du Conseil municipal.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

1. Mme Besse : Distribution de flyers lors des votations pour le théâtre

Le vendredi 15 septembre 2017 à 17h, un jeune homme et une jeune fille de 18 ans distribuaient des flyers dans les rues de Carouge et déposaient des piles entières dans les boutiques et bars de Carouge pour la votation sur le théâtre.

Une habitante de Carouge leur a posé la question : Qui vous paie et qui vous autorise à le faire ? La réponse a été : La commune et le théâtre de Carouge.

Vu le nombre important de personnes sans emploi à Carouge, pourquoi la commune et le théâtre de Carouge n'ont-ils pas embauché des habitants de la commune ? La commune et le

théâtre de Carouge sont-ils autorisés à financer une campagne politique avec l'argent des contribuables de Carouge ?

2. Mme Besse : Les Géants à Carouge

Le spectacle de rue « Les géants » est passé par Carouge. La commune a-t-elle versé une somme pour cette prestation et si oui, combien ?

Quels sont les coûts qui ont été assumés par les services communaux (police municipale, police cantonale GE VS FR NE ZH VD, voirie, les hélicoptères, la protection civile, les pompiers, etc.) ?

3. Mme Besse : Gaspillage alimentaire

Serait-il possible d'installer des frigos dans les deux collèges de Carouge (de Drize et de Pinchat) ?

Soit dans les entrées, les couloirs ou les halls d'entrées (vers le passage principal). Les étudiants y déposeraient volontairement la nourriture en trop, ou superflue et celles ou ceux qui n'auraient rien se serviraient si nécessaire.

4. Mme Besse : Passage pour piéton à Carouge entre un magasin de motos et l'épicerie de la Fontenette

Ce passage n'est pas respecté des voitures, serait-il possible de faire le nécessaire afin que les citoyens ne se fassent pas renverser ?

5. Mme Marti : Etat des lieux de la prise en compte des langues d'origine dans les activités de la petite enfance

Depuis le 1^{er} septembre notre commune bénéficie d'une coordinatrice de la petite enfance. Celle-ci, dans sa prise de fonction, prend connaissance des pratiques dans tous les lieux dédiés à la petite enfance à Carouge.

Dans son état des lieux, et lors de la séance au printemps prochain annoncé par notre magistrate en charge de ce secteur, pourrait-on savoir quelle est la place réservée aux langues d'origine des enfants ?

Dans son programme* répondant aux lois fédérale et cantonale, le BIE (bureau d'intégration des étrangers) a un volet (sur 8) lié à la thématique encouragement préscolaire « visant à développer les capacités motrices, cognitives, sociales et langagières des enfants âgés de 0 à 4 ans dans le but de promouvoir l'égalité des chances lors de leur entrée à l'école obligatoire. »

En effet, il est reconnu par les milieux autorisés qu'un enfant dont la langue a été, est valorisée sera plus à même d'aborder l'apprentissage scolaire avec confiance. Au vu du nombre d'enfants allophones présents dans nos crèches pourrait-on savoir, dans un deuxième temps, ce que ce service compte mettre en place dans ce but, en rappelant que des fonds peuvent être obtenus auprès du BIE pour ce faire ?

Questions orales

1. M. Morex : Taxe

M. Morex souhaite savoir s'il est vrai que dorénavant, lorsqu'on déménage à Carouge, on doit obligatoirement réserver des places pour le camion devant son futur logement, et devant l'ancien si l'on habite déjà Carouge. Il semblerait qu'il y ait une nouvelle taxe de CHF 150.- pour la réservation des places. Si l'on habite Carouge et qu'on déménage à Carouge, on devra payer CHF 300.- de taxe supplémentaire si le camion est sur le domaine public, alors

qu'un citoyen qui peut déménager sans que le camion soit sur le domaine public ne payera rien. N'y a-t-il pas là une différence de traitement entre citoyens carougeois ?

M. Walder relève tout d'abord que l'on n'est pas obligé de réserver des places, puisque beaucoup de personnes déménagent en utilisant leur place privée, par exemple. Si l'on veut utiliser des places de parking publiques, on empiète sur le domaine public. Or, il y a déjà eu deux cas de conflit avec des chantiers, c'est-à-dire que la commune accepte des demandes d'occupation du domaine public pour des chantiers, y compris des chantiers qui durent une journée ou deux pour des interventions des SIG, et quand les collaborateurs arrivent pour réserver les places, quelqu'un est déjà allé poser des panneaux parce qu'il veut déménager le même jour. Quand on veut réserver une partie du domaine public, il faut en demander l'autorisation à la commune. Cela a toujours été la règle. Mais de nombreuses personnes ne le font pas et il y a donc eu des situations où des déménagements n'ont pas pu se faire ou des chantiers ont été retardés. La commune offre la gratuité pour une occupation du domaine public de moins d'une journée, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des déménagements. Et elle a communiqué aux entreprises de déménagement qu'au-delà d'une journée, un émolument de CHF 150.- est facturé, en application de la LRDBHD. Cet émolument finance les coûts administratifs qui sont liés à ces demandes. Des entreprises de déménagement ont contacté M. Walder, ils ont discuté et la taxe aujourd'hui est fixée à CHF 40.- pour obtenir le droit d'utiliser l'espace public pour un déménagement pour une durée maximale d'une journée. Il est extrêmement important que l'espace public ne puisse pas être réservé par tout un chacun en fonction de ses besoins, mais qu'il y ait une centralisation auprès de la commune. Que se passerait-il si deux personnes prévoient des déménagements en même temps ou qu'une terrasse de café doit être installée alors que quelqu'un a posé des panneaux pour son déménagement deux jours plus tard ? Il faut donc s'adresser à la commune avant de déposer des panneaux. Celui qui ne le fera pas n'aura aucune garantie de pouvoir faire son déménagement dans de bonnes conditions si d'aventure une autorisation pour utiliser les places a été délivrée à quelqu'un d'autre. M. Walder souligne qu'il n'est pas question pour la commune de faire la chasse aux personnes qui ne font pas de demandes. Il signale encore que la taxe de CHF 40.- pour cette occupation du domaine public ne couvre de loin pas les coûts du service, mais elle marque quand même le fait que chaque demande entraîne des frais pour la commune.

M. Morex remercie M. Walder pour sa réponse un peu alambiquée qui ne répond pas tout à fait à la question. Il se réjouit d'entendre que la taxe n'est plus à CHF 150.-, mais à CHF 40.-. Il ne disait pas que les personnes ne doivent pas demander l'autorisation, il ne disait pas non plus qu'elles doivent poser les panneaux elles-mêmes, mais il s'inquiétait de celles qui déménagent de Carouge à Carouge et qui vont devoir payer deux fois CHF 40.-, alors qu'auparavant c'était gratuit.

M. Walder souligne qu'auparavant, la plupart des gens ne faisaient pas de demande à la commune et passaient par une entreprise de déménagement qui posait des panneaux. Un émolument est désormais perçu, comme dans toutes les autres communes, puisque la LRDBHD fixe des émoluments pour traiter les dossiers de demande d'occupation du domaine public.

M. Morex remarque que la LRDBHD n'impose pas, mais suggère.

2. M. Morex : Patinoire

M. Morex pose une première question sur la patinoire. Il sait, au vu du budget présenté plus tôt par M. Walder, que la commune se voit dans des difficultés incommensurables. Mais il y a des économies de bout de chandelle. Il en veut pour exemple la buvette de la patinoire. La commune facture au tenancier le chauffage électrique, mais elle lui fournit gratuitement le bois pour le fourneau à bois. Comme le tenancier coupe les radiateurs la nuit, quand il ouvre la

buvette à 11h00 du matin, le local est froid, voire glacial. Les radiateurs électriques n'ont pas le temps de chauffer le local avant que les clients arrivent. Serait-il possible que le Conseil administratif trouve un accord avec le tenancier pour que l'employé communal qui est responsable de la glace de la patinoire allume le feu dans la cheminée quand il vient le matin, pour que la température soit adéquate quand les premiers clients arrivent ?

Pour être sûre de bien comprendre, Mme Lammar demande si M. Morex entend que l'employé de la patinoire gère le feu de la buvette le matin.

M. Morex répond qu'effectivement, l'employé allumerait le fourneau le matin avant que le tenancier n'arrive, pour éviter que le local ne soit glacial quand les clients arrivent.

Mme Lammar se demande si le tenancier ne peut pas venir allumer le feu. Quoi qu'il en soit, elle regardera ce qu'il est possible de faire pour que la température soit la plus agréable possible pour les premiers clients de la patinoire.

M. Morex en vient à sa deuxième question. La commune a acheté une roulotte de WC qu'elle va placer près de l'ascenseur de la sortie du parking, sauf erreur. Pour ce faire, elle supprime les toilettes qui se trouvaient jusqu'à présent derrière le local des patins. Cette mesure entraîne-t-elle vraiment une économie substantielle ? La commune ne peut-elle pas imaginer maintenir ces WC en plus de la roulotte ? En effet, beaucoup d'enfants en bas âge fréquentent la patinoire. Quand ils demandent d'aller aux toilettes, c'est généralement la dernière minute. Or, ils vont devoir faire un trajet qui est cinq ou six fois plus long que l'ancien et monter les escaliers avec leurs patins. Il faudra du reste mettre un cheminement pour que les lames des patins ne s'abîment pas. Pour aller aux anciens WC, il n'y avait que cinq ou six mètres à franchir sur du bois. M. Morex demande donc s'il n'est pas possible de maintenir en plus de la roulotte les anciens WC.

Mme Lammar étudiera la question, notamment l'emplacement des nouveaux WC.

3. M. Gerster : Fables de La Fontaine la nuit

Depuis le 19 octobre, les Carougeois ont la joie de voir des animaux de La Fontaine se balader sur les façades communales. L'autre soir, M. Gerster et son éminent collègue Raffaele Fraomene, en marchant, regardaient le lièvre qui se trouve vers l'école des Pervenches. Quelle ne fut pas leur surprise d'entendre un cycliste hurler des noms d'oiseau parce qu'il s'était fait couper la priorité par un véhicule au rond-point. Ce cycliste respectait toutes les normes – feux allumés, clignotants, un vrai sapin de Noël. Il était impossible de ne pas le voir. Et qu'ont-ils entendu de la part du conducteur ? « Ah, je suis désolé, je regardais le lapin. » M. Gerster souhaite savoir si la responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas d'accident dans ce giratoire. Le lapin attire en effet l'attention de n'importe quel conducteur qui passe.

M. Walder répond que, pour des projections lumineuses, il faut obtenir une autorisation, d'ailleurs comme pour des panneaux publicitaires. C'est pour cela qu'il n'y a en général pas de panneaux publicitaires aux ronds-points, parce que les privés qui voudraient en mettre contre les façades de leurs immeubles n'obtiennent pas l'autorisation – c'est arrivé par exemple au rond-point des Noirettes. M. Walder vérifiera que tout est en règle au rond-point mentionné par M. Gerster, mais la commune a obtenu les autorisations cantonales. Il se tourne ensuite vers ses deux collègues juristes, mais il lui semble qu'effectivement, quelqu'un pourrait se retourner contre la commune, comme il pourrait se retourner contre la commune parce qu'il a été perturbé par des panneaux de votation, par exemple. Cela dit, M. Walder se réjouit d'apprendre que même des automobilistes sont captivés par ces petits amis de la faune de Carouge.

4. M. Gerster : Etude des vingt-et-une projections suivantes

M. Gerster a lu dans la petite brochure explicative qu'il y aurait vingt-et-une projections. Ont-elles toutes été aussi bien étudiées que la projection susmentionnée ?

M. Walder indique que la deuxième partie du plan lumière sera prochainement soumise au Conseil municipal. Le Conseil municipal, qui sera appelé à voter le crédit, décidera si oui ou non il convient de poursuivre le plan lumière que, sauf erreur, il a voté à l'unanimité. Pour ce qui est des projections elles-mêmes, il y aurait des projections artistiques mais, de nouveau, le Conseil municipal pourra donner les orientations qu'il souhaite voir appliquer dans le cadre du plan lumière.

5. Mme Morisod : Lampadaires qui ne fonctionnent pas

On a signalé à Mme Morisod, qui a pu le constater elle-même, qu'à la hauteur du 9, route de Veyrier, direction place du Marché, ainsi que vers la maison « Lups », des lampadaires ne fonctionnent pas.

M. Walder prend note de cette remarque. Mme Morisod reverra vraisemblablement ces lampadaires fonctionner avant qu'il ne donne la réponse le mois prochain.

6. M. Etienne : Plantation d'arbustes le long de la Drize et barbecues

Dernièrement, M. Etienne a profité de la saison d'automne pour faire une promenade. Il a observé sur la rive gauche de la Drize, entre le petit pont et Grange-Collomb, des plantations de saules et d'érables champêtres. Ces plantations ne datent pas de cette année puisque l'automne vient de commencer, mais peut-être de l'année dernière ou de deux ans. Elles font très probablement partie du projet de renaturation de cette portion de la rivière. Toujours est-il qu'au vu de la vigueur que peut avoir le saule dans quelques années, il y aura un mur végétal assez important que les jardiniers de la commune ou de l'Etat, si c'est ce dernier qui est en charge de l'entretien, devront tailler à la verticale et il n'y aura plus aucune vision sur la rivière, alors que cela forme un petit vallon, que lorsqu'on se promène actuellement le long de la Drize, on a la vision sur la dynamique de la rivière. M. Etienne ne minimise pas l'effet de cette plantation pour la nature, mais il souhaite savoir s'il ne serait pas possible d'avoir à cet endroit une analyse un peu plus fine de la situation, pour avoir peut-être une intervention plus paysagère. Par ailleurs, concernant la prairie derrière Grange-Collomb où se trouve maintenant l'étang, il se souvient qu'à l'époque Mme Stebler avait demandé si la commune allait installer quelques barbecues pour les habitants du secteur. Il sait que le Conseil administratif avait apporté une réponse, mais il demande à nouveau ce soir s'il serait possible d'installer des barbecues pour que les Carougeois puissent profiter de cette prairie.

M. Walder répond à la première question qu'il sera effectivement procédé à une analyse de la situation. Il apportera une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Concernant la deuxième question, des barbecues impliquent un autre rapport à la nature. Et qui dit « barbecues », dit « installation de WC ». Cela dit, la question sera étudiée et une réponse plus circonstanciée sera donnée lors d'un prochain Conseil municipal.

7. Mme Marti : Quelle notion de la place de l'espace public?

Mme Marti demande quelle notation a le Conseil administratif de l'espace public, de la place publique. Elle fait référence à une nouvelle manifestation sur la place de Sardaigne qui a eu lieu sauf erreur en juin dernier, durant laquelle de hautes barrières ont été érigées tout autour de la tente et sont restées en place plusieurs jours. Mais surtout, il n'y avait que deux accès sur cette place qui étaient gardés par des personnes en uniforme, bottées et fouillant les sacs. Sachant que deux juristes sont membres du Conseil administratif, Mme Marti se réfère à un

avis de droit sur ce qu'est une place publique : « [Une place publique] est utilisable généralement sans condition. [...] La collectivité publique peut prévoir des droits d'usage à des tiers mais l'utilisation visée doit être compatible avec la destination du bien. Même si les autorités disposent d'une marge d'appréciation, les pouvoirs publics sont tenus de respecter les droits fondamentaux lorsqu'ils concèdent l'usage de telles installations à des tiers. » Cette notion de la place publique est-elle respectée par le Conseil administratif ? Le Conseil administratif a-t-il l'intention de brader l'espace public de Carouge, alors qu'il y a très peu de places de grande dimension où les enfants puissent faire de la trottinette ou du vélo ? Quelle notion d'espace public le Conseil administratif a-t-il lorsqu'il loue cette place pour en faire un lieu qui est gardé par des gens en uniforme ?

Comme mentionné plus tôt concernant les déménagements, M. Walder souligne que le domaine public peut être privatisé. Ainsi, lorsque des propriétaires veulent rénover leur façade, ils utilisent le domaine public pour poser les échafaudages. Il en va de même pour les restaurants qui privatisent le domaine public pour y mettre leur terrasse. La privatisation du domaine public se fait contre rémunération. La gratuité n'est octroyée que pour les grandes fêtes comme la Vogue, où des conditions d'accès public et universel (ou en tout cas le maintien de tout ou partie des prestations) doivent être respectées. Pour les autres manifestations, parmi lesquelles celle à laquelle Mme Marti fait référence, la privatisation du domaine public est autorisée contre paiement. Par le passé déjà, de grandes entreprises ont utilisé des espaces publics pour des manifestations privées. M. Walder rappelle aussi qu'il est possible de privatiser un équipement public, comme la patinoire qui est louée par des sociétés privées contre rémunération. Cela crée aussi des recettes pour la commune. En ce qui concerne la sécurité, la question de Mme Marti fait écho à celle sur les Géantes. Oui, il a fallu renforcer la sécurité dans beaucoup d'événements. Ce n'est pas un choix du Conseil administratif, c'est simplement le fait qu'aujourd'hui de nombreuses sociétés qui organisent des manifestations doivent renforcer la sécurité. Enfin, dans le cadre de la manifestation à laquelle Mme Marti fait référence, s'agissant d'une manifestation privée et comme les organisateurs payaient l'utilisation du domaine public, ces derniers devaient s'assurer d'avoir des recettes, et donc s'assurer que les personnes payaient pour rentrer dans l'enceinte.

Mme Marti a parlé de place publique, et non pas de domaine public. Elle fait une différence entre les deux notions, même si la place publique est située sur le domaine public.

Les réponses de M. Walder s'adressent à tous les Carougeois, dont certains s'inquiètent de la privatisation de places de parking pour des terrasses de restaurant, et d'autres s'inquiètent de la privatisation d'espaces piétonniers pour des manifestations. Il expliquait que c'est le même principe qui régit les positions du Conseil administratif dans ses décisions relatives à la privatisation de l'espace public. S'agissant d'un événement festif qui a eu lieu alors que la grande tente qui a été achetée par la ville de Carouge était déjà installée, ce qui a permis de réduire la facture de cette tente destinée aux manifestations carougeoises, le Conseil administratif a pris la décision d'octroyer une autorisation pour cette manifestation. Cet intérêt financier a aussi prévalu dans sa décision. Mais la décision est prise en fonction des circonstances de chaque cas.

8. Mme Marti : Subvention à une course à pied ou à une exposition de voitures ?

La deuxième question de Mme Marti concerne Run to Run. Mme Marti était déjà intervenue l'an passé sur le sujet parce que, lors de cette course, des voitures d'exposition étaient garées sur le mail des Promenades. Cette année, elles n'y étaient plus mais on les a retrouvées sur la zone 20 derrière l'église. Or, une zone 20 est réservée en priorité aux piétons. Par ailleurs plus, quelle est la cohérence avec l'agenda 21 dont se réclame la commune ? Pour rappel, en page 27 du fascicule qui a été distribué aux conseillers municipaux pour le plan directeur par rapport aux sports, on lit : « organiser des manifestations dans le respect des préconisations

du développement durable. » Dès lors, la commune subventionne-t-elle une course à pied ? Promeut-elle le sport ? Ou subventionne-t-elle une exposition de voitures ?

Mme Lammar relève que les règles posées par le Conseil administratif il y a déjà plusieurs années concernant les places publiques et piétonnes étaient que ces dernières sont dévolues aux piétons. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de voitures qui sont exposées sur la place de Sardaigne. L'année dernière, quand Mme Marti avait posé la question par rapport au mail des Promenades, le Conseil administratif avait confirmé qu'il s'agissait d'une erreur parce qu'il n'y aurait pas dû y avoir de voitures exposées sur ce mail. En revanche, des voitures posées sur la route, même s'il s'agit d'une zone 20, sont tolérées. Il faut savoir que, pour une manifestation d'une telle ampleur, les organisateurs ont souvent des difficultés à trouver des sponsors. La commune les encourage à chercher des sponsors, peut-être plus en lien avec la manifestation en tant que telle – et à ce titre, il y avait passablement de sponsors en lien avec le sport –, mais parfois cela ne suffit pas et ces sponsors d'automobiles permettent parfois aux manifestations de boucler leur budget. Voilà pourquoi le Conseil administratif autorise depuis maintenant plusieurs années une exposition de voitures mais uniquement sur la route – ce qui a été le cas cette année dans le cadre de Run to Run.

Mme Marti renvoie Mme Lammar à ce fascicule qui présente les buts d'une politique des sports à Carouge.

9. M. Maulini : « Le bon côté de la ville » sur le container Carouge-Roule :

M. Maulini signale que de l'humour un peu gras a été fait sur le slogan « Le bon côté de la ville » qui est inscrit sur un container de Carouge-Roule à la place de l'Octroi sur lequel on a trouvé fort drôle de remplacer le « v » par un « b » et les deux « l » par des « t ». Ce n'est pas très beau à voir. Cela ne se voit que quand le container est fermé, mais ce n'est pas une raison pour que cela reste.

M. Walder indique que, malheureusement, ce n'est pas le container que possède Genève-Roule mais celui que possède la commune et qui va être déplacé incessamment sous peu pour la patinoire. Afin d'éviter qu'on confonde ce container avec la roulotte des toilettes évoquée par M. Morex, cette inscription sera corrigée, même si M. Walder doit avouer que personnellement il a beaucoup ri quand il l'a vue – mais il rit parfois un peu de dépit.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 22h22.